

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial Grand-Est Nord du 15 novembre 2012

Liste des présents

Représentants du Personnel

Titulaires

- Matthieu MORIAMEZ, CGT-Culture
- Franck THIERIOT, CGT-Culture
- Christophe LAURELUT, CGT-Culture
- Sylvie COCQUERELLE, FSU

Suppléants

- Thierry KLAG, CGT-Culture
- Marie-Pierre PETITDIDIER, CGT-Culture
- Francesca SCHEMBRI, FSU

Représentants de l'Administration

- Claude GITTA, Directeur Interrégional

Experts

- Frédéric JOSEPH, CGT-Culture
- Cédric LELIEVRE, Conseiller sécurité prévention
- Marie-Pierre KOENIG, Adjointe AST
- Laurent GEBUS, AST - région Lorraine
- Stéphane SINDONINO, AST - région Champagne-Ardenne
- Eric MORAND, Logisticien
- Estelle BENISTANT, Chargée du développement culturel et de la communication
- Soraya SIAFI, Responsable Infographique

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DES PV DU 17 FEVRIER 2011, DU 29 JUIN 2011, DU 31 MAI & DU 2 JUILLET 2012 (POUR AVIS)**

- II. INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNEES AUX QUESTIONS TRAITÉES ET AUX PROPOSITIONS EMISES LORS DES PRECEDENTES REUNIONS CTS**

- III. EXAMENS DES FICHES NAVETTES ET DES SUITES DONNEES AUX SAISINES DU CTC**
 - Fiches navettes CTPS du 17 février 2011 et du 29 juin 2011
 - Avis rendus lors des CTS du 31 mai & 2 juillet 2012
 - Avis rendus lors du CTC du 1er juin 2012 et du 11 juillet 2012

- IV. ACTIVITE 2012**

- V. EMPLOI & EFFECTIFS**

- VI. POINT SUR LES AGENTS EN CDD**

- VII. EXECUTION DU BUDGET 2012**

- VIII. MODALITES RELATIVES AU DEPART EN GRAND DEPLACEMENT**

- IX. BILAN D'AFFECTION 2011**

- X. BILAN SCIENTIFIQUE 2011**

- XI. BILAN FORMATION 2011**

- XII. BILANS SOCIAUX 2010 ET 2011**
 - Bilan prime 2011

XIII. PREVENTION DES RISQUES HYGIENE ET SECURITE

- Rapport annuel sur l'évolution des risques 2010
- Bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2011

XIV. POINT SUR LA PROCEDURE DE REPYRAMIDAGE

XV. UNITES DE SERVICE ET TABLETTES GRAPHIQUES

- Point d'étape sur les UDS
- Bilan sur l'utilisation des tablettes graphiques

XVI. MISE EN PLACE DU SGA-AGRESSO

XVII. DOSSIER DE DEMARRAGE

XVIII. SUIVI DES BASES

XIX. RELATION AVEC LES OPERATEURS AGREES

- Bilan 2012 de l'application des conventions cadre avec la communauté d'agglomération de Metz Métropole, le Conseil Général des Ardennes et la communauté d'agglomération de Reims Métropole

XX. POINT SUR LES DICT

- Nouvelle réglementation et impact sur les conditions de travail

XXI. INFORMATIQUE

XXII. STATION DE TAMISAGE

- Point sur le protocole d'étude ergonomique

XXIII. DIVERS

- Calendrier prévisionnel des CTS en 2013
- Convention IGN
- Point sur la dotation des appareils photographiques

Claude GITTA ouvre la séance du Comité Technique Spécial et procède à l'appel.
Christophe LAURELUT est nommé secrétaire adjoint de la séance.

I - APPROBATION DES PV DU 17 FEVRIER 2011, DU 29 JUIN 2011, DU 31 MAI & DU 2 JUILLET 2012 (POUR AVIS)

Claude GITTA signale que les PV du 31 mai et du 2 juillet 2012 sont en cours de correction les représentants du personnel.

Les PV du 17 février 2011 et du 29 juin 2011 sont approuvés à l'unanimité.

II – INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNEES AUX QUESTIONS TRAITÉES ET AUX PROPOSITIONS EMISES LORS DES PRECEDENTES REUNIONS CTS

5 - Cloisonnement des locaux à Reims

Claude GITTA indique que ce point a été évoqué lors d'une visite CHSCTS de la base de Reims du 8 novembre 2012 mais ces travaux ne sont pas inscrits au budget 2013. En revanche, les travaux démarreront prochainement dans les bases de Ludres et Saint-Martin-sur-le-Pré.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) s'étonne que les travaux ne soient pas inscrits au budget 2013 alors que la visite du CHSCTS a confirmé le besoin de cloisonnement des locaux.

Claude GITTA explique que l'année 2013 ne sera pas très faste en termes de moyens d'investissements.

7- Notes aux agents sur les modalités d'utilisation des véhicules courte durée

Claude GITTA explique que la note relative aux déplacements n'a pas encore été rédigée. Le prochain marché de location de véhicules pour des courtes durées doit être prochainement signé et les membres du CTS en seront informés.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) rappelle qu'il avait évoqué lors du CTS du mois de juillet la possibilité que cette note soit finalisée au mois de novembre.

Claude GITTA souligne qu'actuellement les effectifs sont réduits. En l'absence de la personne concernée, probablement pour une longue durée, seules les priorités sont traitées, ce qui n'est pas nécessairement le cas de cette note.

9 - Mise en place d'Agresso/SGA et formation des agents

Claude GITTA indique que ce point est toujours d'actualité. La mise en production d'Agresso au sein de la Direction Interrégionale Grand-Est Nord (GEN) est prévue en mars 2013.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) s'interroge sur la fiabilité de cette information car lors des précédents CTS et depuis 2011, la mise en place d'Agresso était déjà prévue sous six mois.

Claude GITTA indique qu'il s'agit de la dernière information qui lui a été transmise.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) demande quand aura lieu la formation des agents.

Claude GITTA répond qu'elle est prévue en temps voulu pour que la mise en production puisse avoir lieu à la fin du premier trimestre 2013, pour toutes les personnes directement concernées par l'utilisation d'Agresso.

15 - Point des journées d'intégration des nouveaux arrivants : attente d'un nouveau livret d'accueil

Claude GITTA explique que le règlement intérieur, qui a été transmis récemment à l'ensemble des agents, ne comporte pas de point particulier sur les journées d'intégration. Le livret d'accueil, qui était un projet de la DRH, n'est semble-t-il plus d'actualité. Le règlement intérieur mentionne cependant certains points relatifs à la manière dont les nouveaux agents peuvent prendre connaissance des éléments constitutifs de l'établissement.

17 - Mise en place d'un partenariat avec le CCAS pour la mise à disposition de places en crèche

Claude GITTA explique que le recensement n'a pas pu être encore effectué en raison d'un manque de disponibilité de l'assistante RH.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande selon quelles modalités le recensement sera effectué : les agents seront-ils contactés en ligne, par courrier, etc. ?

Claude GITTA répond que les modalités ne sont pas encore définies.

33 - Interrogations soulevées concernant les indemnités de suppléances

Claude GITTA indique qu'une saisine du Président du CT Central a été envoyée le 2 septembre 2011 et qu'aucune réponse n'a été obtenue à ce jour.

34 - Envoyer la note de la DSI sur les correspondants informatiques à tous les agents

Claude GITTA explique que ce point date de 2009. A l'époque, la note devait être diffusée en même temps que la note interne relative à la répartition des missions entre les correspondants informatiques situés à Metz et les responsables de centres. Or, entre-temps, le pilotage de l'ensemble des questions relevant de l'informatique a été recentré auprès du logisticien en charge de l'informatique sur le Grand-Est Nord. Lui-même ainsi que les prestataires externes assurent une assistance relais et couvrent l'ensemble des questions liées à la maintenance informatique.

35 - Rédiger une note d'information précisant les modalités d'application de l'instruction DG-119 modifiée

Claude GITTA précise que sont le règlement intérieur et la note DG-119 modifiée qui font foi. Il n'est donc pas prévu de rédiger une note sur le sujet.

40 - Organigramme de la DIR : postes en cours de recrutement

Claude GITTA explique que contrôleur de gestion a été recruté depuis le 12 novembre 2012. Il sera présenté lors d'une réunion mensuelle en Lorraine et sans doute en Champagne-Ardenne.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) s'enquiert d'un éventuel remplacement de l'administratrice.

Selon Claude GITTA, il paraît difficile d'envisager actuellement un remplacement. En attendant, il prend en charge autant que possible les missions dévolues à l'administratrice. Il convient d'attendre des informations plus précises sur son retour pour avoir une vision à plus long terme.

43 - Unités Techniques PAO/DAO (Unités de Services)

Claude GITTA rappelle que l'expérimentation est toujours en cours. Ce sujet sera abordé au point 15 de l'ordre du jour.

44 - Inventaire des postes de travail

Claude GITTA explique que l'inventaire est en cours. Le recensement des postes auprès des gestionnaires de centres a été effectué. Il reste à mettre à jour les plans. Cependant la personne chargée de ce dossier est actuellement mobilisée par les travaux de Ludres et de Saint-Martin-sur-le-Pré.

46 - Modalités de rebouchage / responsabilité juridique des RO – Faire la typologie des chantiers

Claude GITTA indique que ce point reste d'actualité.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) demande si le service juridique du siège a été sollicité sur ce point.

Claude GITTA vérifiera ce point.

50 - Contacter le siège pour savoir qui doit fournir et compléter les bons d'attachement - Contacter le siège pour connaître les modalités de paiement avec décote en cas d'arrêt de travail de plus d'une heure pendant la journée

Claude GITTA indique qu'un certain nombre de précisions ont été obtenues sur ces deux points. En ce qui concerne les travaux de terrassement, le bon d'attachement INRAP doit être utilisé lorsque le chauffeur n'en dispose pas ou si la direction interrégionale le préconise. Il convient de vérifier et si nécessaire de rectifier les informations qui sont portées sur le bon d'attachement. Le bon INRAP doit être utilisé de préférence, mais ce point reste à la discrétion des directions interrégionales. Claude GITTA indique pour sa part qu'il est favorable à l'utilisation du bon INRAP.

Il indique ensuite que la deuxième question portait sur les modalités de paiement en cas d'arrêt de travail de plus d'une heure pendant la journée. Il a été répondu qu'aucune décote horaire n'est effectuée sur les travaux de terrassement.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) souhaite des précisions sur la notion de décote horaire.

Claude GITTA relit la réponse transmise par le siège : il n'y a pas de décote horaire sur l'exécution des travaux. Pour les pénalités, s'il y a des pénalités à faire valoir, c'est l'article 9.1.2 du CCAP du marché de terrassement qui s'applique. Celui-ci prévoit qu'une pénalité de 400 euros par jour calendaire de retard peut être appliquée en cas de retard dans l'achèvement des travaux. On considère qu'il y a un retard dès lors que le délai d'exécution des travaux est terminé alors que les travaux, eux, ne le sont pas. Lors de l'exécution d'un ODS travaux, le titulaire peut procéder à des arrêts de chantiers (par exemple en cas de panne, etc.). Il doit alors impérativement en informer l'INRAP. L'INRAP, en fonction du motif des arrêts, peut prolonger le délai d'exécution des travaux. Dans le cas où c'est l'INRAP qui demande un arrêt de chantier, le délai d'exécution est automatiquement prolongé.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) fait observer que les heures non effectuées durant une journée peuvent être récupérées ensuite et utilisées pour prolonger le chantier.

Claude GITTA indique que certaines fautes seront imputables au titulaire du marché, alors que dans d'autres cas, la prolongation du chantier relève de la responsabilité de l'INRAP.

Francesca SCHEMBRI (FSU) demande ce qui se passe précisément si une pelle mécanique est en panne pendant deux heures.

Claude GITTA répond que l'entreprise doit récupérer les heures perdues. Il est considéré que l'entreprise est en faute puisqu'elle n'a pas assuré la prestation prévue. Il convient de noter systématiquement ces dysfonctionnements.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si les bons de pelle doivent être signés pour une journée complète ou s'il faut mentionner les périodes d'arrêt de la pelle.

Claude GITTA répond qu'il faut signifier le moment d'interruption qui est imputable à l'entreprise.

Francesca SCHEMBRI (FSU) estime qu'il faut communiquer sur ces notions. Certains responsables d'opérations pensent que les arrêts de la pelle mécanique, lorsqu'ils sont demandés par l'INRAP, peuvent être décomptés du paiement dû à l'entreprise.

Claude GITTA propose de faire un rappel sur ces dispositions lors des réunions mensuelles.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) fait remarquer que lors du CTP du 17 février 2011, il avait été indiqué que les heures pendant lesquelles la pelle ne fonctionnait pas n'étaient pas payées au même tarif que lors de son utilisation, mais qu'une compensation financière pour l'immobilisation du matériel était due à l'entreprise. Les représentants du personnel avaient alors posé la question qui fait l'objet du point 50. Cette notion de décote horaire mérite vraiment d'être précisée.

Laurent GEBUS évoque une erreur d'interprétation : la réponse qui a été fournie ne semble pas correspondre à la question posée. Il faudrait aborder de nouveau ce point lors de la prochaine réunion en vérifiant les termes du marché.

51 - Repyramidage : attente de la validation du conseil scientifique

Claude GITTA indique que le point a dû être abordé lors de la réunion du Comité Technique Central du 13 novembre 2012.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) s'étonne qu'une « validation » par le Conseil Scientifique soit évoquée. En fait, la question doit être examinée par la sous-commission scientifique et technique, composée pour moitié par des membres du Conseil Scientifique.

Claude GITTA propose de reformuler l'intitulé de ce point et de l'aborder de nouveau à la lumière des éléments qui auront été évoqués lors du CTC.

52 - Point sur les mutations : les demandes de mutations ont-elles été acceptées ?

Claude GITTA précise qu'un poste de responsable d'opérations Antiquité a été pourvu à Metz.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande à quelle date ce poste a été ouvert ?

Sylvie COCQUERELLE (FSU) signale que ce poste n'a jamais été publié. Seul un poste de céramologue avait été publié et jamais pourvu.

Claude GITTA répond qu'il faudrait vérifier les ouvertures de postes sur l'Intranet. Il précise qu'il s'agit d'une mutation dans le cadre du POA (plan opérationnel annuel) 2011. Par ailleurs, le POA 2012 est en cours. Les demandes de mutations ont déjà été examinées dans le cadre d'une CCP, et la DRH les étudie actuellement. Des éléments d'information devraient être disponibles d'ici la fin de l'année.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) pense qu'en l'occurrence, une personne a dû obtenir sa mutation, ce qui a conduit, de ce fait, à la création d'un poste de responsable d'opérations Antiquité à Metz, sans qu'un poste soit publié au préalable.

53 - Système d'enregistrement du mobilier. Le problème de stockage a-t-il été résolu ?

Claude GITTA rappelle que deux personnes en charge de la gestion des collections en Champagne et en Lorraine ont été recrutées.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) demande si ces personnes ont pu résoudre le problème car à un moment donné, il ne restait plus de place disponible dans les zones de stockage.

Claude GITTA fait observer que le problème n'est jamais résolu définitivement, mais qu'il a pu être contenu, grâce à l'affectation de personnes chargées spécifiquement de gérer cette question, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le point est supprimé du suivi des points

55 - Saisir le siège sur la question des mesures d'attractivité à mettre en place au sein de l'interrégion pour créer des emplois en Lorraine.

Claude GITTA rappelle qu'une saisine a été effectuée le 2 septembre 2011 et que nous sommes toujours en l'attente d'une réponse.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) précise que cette question concernait précisément le problème de l'érosion des effectifs en Grand-Est Nord. La question a été examinée en CT central. Les représentants du personnel s'étonnent du silence de la Direction Générale sur l'ensemble des saisines. Il considère que le fonctionnement des instances paritaires entre le niveau local et le niveau national n'est pas satisfaisant.

59 - CACES : point à faire sur les actions de formation et recenser les agents avec un CACES périmé.

Claude rappelle que la liste des agents ayant obtenu le CACES doit être mise à jour. Ce point est en cours.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) signale que des agents passant à la fois le CACES 1 et le CACES 9 ont été déclarés médicalement aptes pour l'un et pas pour l'autre.

Claude GITTA répond que ce point devra être réexaminé avec la personne en charge du dossier.

61 - Bilan prime 2010 : quelle est la répartition hommes/femmes des primes en GEN ?

Claude GITTA indique que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du siège.

62 - Evolution de la capacité opérationnelle de l'effectif de GEN suite au repyramidage : retravailler le document transmis au CTPS du 29/06/2011

Claude GITTA indique que l'analyse devra être revue au terme du processus de repyramidage, qui devrait aboutir en fin d'année.

63 - Suivi de la station de tamisage

Claude GITTA explique que ce point sera abordé lors de l'examen du point 22 de l'ordre du jour.

64 - Communiquer la date de la visite CHSCTS de la base de Reims

Claude GITTA indique qu'une visite CHSCTS de la base de Reims a eu lieu le 8 novembre 2012. Le point est supprimé du suivi des points.

65 - Vérifier la documentation sur les effectifs transmise lors du dernier CTS

Claude GITTA indique que cette vérification a été effectuée et que cette question sera abordée lors du point relatif aux effectifs.

66 - Communiquer le nombre de formateurs au sein de GEN

Claude GITTA précise que le nombre de formateurs a été recensé. Une personne est régulièrement mobilisée pour des formations sur des questions d'hygiène et de sécurité, et ponctuellement il est fait appel à une dizaine d'autres agents de GEN pour assurer des formations sur des points très précis, comme par exemple pour la formation sur les grandes périodes chronologiques.

Christophe LAURELUT demande si ce stage sera organisé en région Champagne-Ardenne.

Marie-Pierre KOENIG explique que le stage grandes périodes, qui aura lieu à la fin du mois de novembre 2012 en Lorraine, ne sera normalement pas reconduit 2013. Ce stage apporte beaucoup aux agents. Elle ajoute qu'il s'agit d'une initiative locale qui sera peut-être étendue en région Champagne-Ardenne en accord avec le service formation.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) demande pourquoi ce stage sera supprimé en 2013.

Laurent GEBUS répond que les inscriptions sont nettement moins nombreuses en 2012 qu'en 2010. A priori, à l'issue de la session 2012, le service formation estime que toutes les personnes intéressées auront pu suivre cette formation.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) fait observer que la deuxième session n'est peut-être pas complète en raison de la charge de travail, de la nécessité de suivre les chantiers et de la durée de ce stage.

Laurent GEBUS répond qu'un seul chantier sera en cours durant la période de stage.

Marie-Pierre KOENIG souligne que les formations sont programmées de préférence durant la période automne - hiver afin d'être compatibles avec la conduite des chantiers. Seules deux personnes auraient aimé s'inscrire et ne l'ont pas pu, étant retenues par une autre formation.

67 - Gestion du budget du DIF : difficultés voire refus d'effectuer un DIF à cause de problèmes financiers

Claude GITTA indique que le budget alloué au DIF a été réévalué en cours d'année et que les demandes sont maintenant acceptées. Il n'existe d'ailleurs pas de délai pour utiliser les droits acquis dans le cadre du DIF.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) fait observer que si, du fait de raisons budgétaires, les agents ne peuvent pas utiliser leur droit à DIF, ils ne pourront plus cumuler de nouveaux droits au-delà du plafond de 120 heures. Cette situation se traduit donc t par une perte en droits à formation. Marie-Pierre PETITDIDIER demande ensuite à quelle date a été réévalué le budget.

Laurent GEBUS indique que le budget a été réévalué en septembre et qu'un mail en a informé l'ensemble des agents. Cela a posé des difficultés car des agents avaient alors présenté des demandes au titre du DIF 2013, ils devront donc reformuler ultérieurement celles-ci, l'enveloppe budgétaire utilisée étant celle de l'année 2012.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) estime que cette réévaluation a été trop tardive pour permettre d'engager des formations en 2012 et que de fait, une année a été perdue.

Marie-Pierre KOENIG souligne que le procédé utilisé est nouveau pour les agents et que les années suivantes l'utilisation du DIF devrait être plus facile.

Le point est supprimé du suivi des points.

68 - Communiquer les dates de fin de baux

Claude GITTA communique les dates de fin de baux : le 31 décembre 2014 pour la base de Metz, le 31 janvier 2013 pour la base de Ludres mais le bail a été reconduit entre-temps, le 31 janvier 2020 pour la base de Saint-Martin-sur-le-Pré avec une possibilité de mettre fin au bail, à sa date anniversaire, à partir du 31 juillet 2015, en respectant un préavis de six mois, et le 30 juin 2015 pour la base de Reims.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) signale que lors du précédent CT, il avait été mentionné une fin de bail en 2014 pour la base Ludres.

Claude GITTA pense qu'une prolongation a été demandée et précise qu'il n'existe aucun risque que ce bail prenne fin en janvier 2013.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) fait observer que la réponse aurait dû être transmise dans la journée du 2 juillet 2012, immédiatement après le précédent CT.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) indique ensuite qu'il manque des éléments dans la liste des points faisant l'objet d'un suivi.

69 – Point sur les ordres de missions

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) explique que lors de la dernière réunion, la Direction s'était engagée à mentionner sur les ordres de mission les modalités de récupération des temps de transport, afin d'aider les responsables d'opérations à valider les relevés de temps

Claude GITTA indique que la Direction n'a pas eu la possibilité de travailler sur ce sujet depuis la dernière réunion.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) indique que le temps de transport qui figurera sur l'ordre de mission sera un temps estimé. Que se passera-t-il si le temps réel s'avère être différent ?

Francesca SCHEMBRI (FSU) ajoute que parfois, l'agent est amené à effectuer des détours pour aller chercher ses collègues.

Claude GITTA propose de réexaminer ce point lors de la prochaine session.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) estime que le temps de transport estimé peut être indiqué sur l'ordre de mission à seule fin de fournir une évaluation au responsable d'opérations. Ainsi, si le temps réel s'avère très différent, il sera en mesure de demander une explication. Mais bien évidemment, c'est le temps réel qui sera pris en compte.

Claude GITTA précise qu'il se renseignera auprès des agents en charge de l'émission des ordres de mission sur la faisabilité de cette modification.

Laurent GEBUS s'interroge sur la pertinence de mentionner une telle indication sur l'ordre de mission qui a pour objectif de définir un lieu de travail.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) signale que les ordres de mission ont toujours été présentés comme un moyen de mettre en place des remboursements de frais. Elle craint que si un temps de transport est indiqué sur l'ordre de mission, certains agents puissent l'interpréter comme une véritable contrainte.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) estime que ce temps de transport peut aussi bien figurer sur un autre document dont serait destinataire le responsable de l'opération.

70 – Point sur le recensement des besoins de formation

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) évoque ensuite un autre point à suivre. Lors du dernier CT, la question des besoins de formation dans le cadre du plan de formation 2013 avait été abordée. Il demande si un mail a été envoyé à l'ensemble des agents pour recenser ces besoins et si oui, le résultat de cette démarche

Laurent GEBUS confirme qu'un mail a été envoyé à tous les agents pour s'enquérir de leurs besoins en formation, comme les années précédentes. Les retours n'ont pas été conséquents.

Stéphane SINDONINO indique par ailleurs que lors d'une réunion de service en Champagne, il a été demandé aux agents de faire connaître leurs demandes de formation.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) signale que ces réunions ne font pas l'objet d'un compte-rendu écrit, qui pourrait éventuellement servir de référence.

71 – Point sur les CDD

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) ajoute un dernier point. Il indique que la Direction s'était engagée à communiquer le nombre d'agents en CDD se trouvant actuellement au chômage et la durée des contrats

Claude GITTA souligne que ce point n'a pas fait l'objet d'un traitement jusqu'à nouvel ordre car l'analyse est nationale.

III - EXAMENS DES FICHES NAVETTES ET DES SUITES DONNEES AUX SAISINES DU

CTC

- Fiches navettes CTPS du 17 février 2011 et du 29 juin 2011
- Avis rendus lors des CTS du 31 mai & 2 juillet 2012
- Avis rendus lors du CTC du 1er juin 2012 et du 11 juillet 2012

Claude GITTA demande si les représentants du personnel souhaitent formuler des observations sur ces différents documents.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) déplore la mauvaise communication entre le Comité Technique Central et le CTS Grand-Est Nord, les saisines du CTC par le CTS GEN demeurant sans réponse. En outre, les fiches navettes du CTC se bornent désormais à un recensement des avis rendus par cette instance. Les représentants des instances en région ignorent donc la teneur des discussions au niveau central.

Claude GITTA répond qu'il applique les nouvelles procédures, comme on lui demande de le faire.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) constate un décalage entre ce manque d'informations et le discours des responsables de la DRH qui proclament qu'il faut donner davantage d'autonomie aux comités techniques spéciaux.

IV - ACTIVITE 2012

Claude GITTA résume l'évolution de l'activité de l'année 2012. Les objectifs budgétaires prévoyaient de couvrir une surface de 1 280 hectares [diagnostiqués] avec une enveloppe de 6 000 jours/hommes. A fin octobre, 4 600 jours/hommes avaient été consommés. La programmation pour la fin d'année devrait permettre d'atteindre une consommation de 5 600 jours/hommes. Des difficultés significatives ont été rencontrées sur l'articulation entre diagnostics et fouilles. Les demandes pressantes exprimées dans les deux régions n'étant pas du même ordre. En Lorraine, il a été observé un ralentissement de la pression exercée par les aménageurs pour la réalisation de diagnostics en raison d'une baisse d'activité sur le plan régional alors qu'en Champagne-Ardenne la tension est forte et parfois des choix doivent être opérés entre des actions de diagnostics et de fouilles, en raison d'un manque de compétences et notamment de responsables d'opérations.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si le problème résulte davantage d'un manque de moyens, de la disponibilité du personnel, ou d'une difficulté à recruter des responsables d'opérations.

Claude GITTA indique qu'il y a un manque de responsable d'opérations ; pour pouvoir réaliser les opérations, la région Champagne-Ardenne a besoin davantage de personnel disponible et notamment de responsables d'opérations.

Laurent GEBUS précise qu'en Lorraine, 12 opérations de fouilles et diagnostics ont été réalisés, dont 3 sont encore en cours à Mey, Dieue-sur-Meuse (jusqu'au 7 décembre 2012) et Laquenexy (jusqu'au 21 novembre 2012). Toutes les opérations de l'année 2012 étant récapitulées dans les documents transmis aux membres du CTS.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande des précisions sur la réalisation d'un diagnostic portant sur une vingtaine d'hectares à Stenay, initialement programmée au 3^{ème} trimestre 2012.

Laurent GEBUS répond que cette opération a été reportée en 2013 à la demande de l'aménageur.

Franck THIERIOT (CGT Culture) fait ensuite observer que certaines opérations signées pour le quatrième trimestre 2012 ne figurent pas parmi les opérations programmées. Sont-elles reportées en 2013 ?

Laurent GEBUS indique qu'a priori ces opérations devraient être programmées cette année, sauf demande contraire de l'aménageur.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande si depuis juillet 2012 des évolutions notables ont eu lieu en termes d'activité. En début d'année, les perspectives faisaient apparaître une baisse du nombre de dossiers.

Laurent GEBUS rappelle qu'en début d'année, aucun chantier de fouille n'était programmé, cependant une certaine activité s'est quand même présentée tout au long du premier semestre. A fin août, il ne restait plus aucun chantier en cours, heureusement trois nouvelles opérations ont pu être démarrées rapidement. La visibilité est meilleure pour l'année 2013, puisque quelques opérations sont déjà programmées. Cependant, l'activité ne s'annonce pas très soutenue en Lorraine.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) demande si une évolution au niveau de la typologie des aménagements a été constatée, notamment en termes de superficies.

Laurent GEBUS répond que la taille des opérations reste variable et qu'une petite opération peut entraîner une fouille assez conséquente. Il ajoute que certains aménageurs sont pressés de signer avant la fin de l'année pour bénéficier des dispositions relatives au FNAP. Le changement de réglementation risque d'entraîner une diminution du nombre de chantiers. En ce qui concerne la typologie des aménagements, il est constaté une diminution des lotissements, des zones d'activités et des carrières.

Claude GITTA signale qu'en Lorraine pour 2013 plusieurs opérations ont déjà fait l'objet de conventions signées ou projets de conventions envoyés aux aménageurs, soit une programmation potentielle de 360 hectares.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande des précisions sur le projet à l'aérodrome de Marville-Montmédy.

Laurent GEBUS explique qu'il existe un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur cet ancien aérodrome. Cependant le changement de réglementation pourrait entraîner l'abandon du projet.

Franck THIERIOT (CGT Culture) pondère alors le chiffre de 360 hectares annoncé car ce projet représente plus de 180 hectares.

Stéphane SINDONINO présente ensuite la situation en Champagne-Ardenne. Quelques difficultés ont été constatées pour la réalisation des diagnostics par manque de responsables d'opérations disponibles. Des priorités sont établies conjointement avec le SRA. Celui-ci exprime parfois des réticences à accepter certains des responsables d'opérations. De ce fait, deux ou trois opérations sur la trentaine du dernier trimestre devront être reportées sur le premier trimestre 2013. Entre 26 et 30 opérations ont déjà été signées pour 2013. A ce jour, la programmation pour les diagnostics s'étend jusqu'à la fin de l'été 2013.

Claude GITTA ajoute que 450 à 500 hectares sont déjà programmables pour 2013. La Direction Interrégionale ignore pour l'instant quels moyens lui seront attribués.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande quelle demande a été présentée dans le cadre du budget 2013.

Claude GITTA indique que 7 600 jours/hommes ont été demandés.

Stéphane SINDONINO précise que le diagnostic concernant le premier tronçon du gazoduc, d'une longueur de 60 km et qui sera réalisé en 2013, n'est pour l'instant pas inclus dans les chiffres communiqués. Le second tronçon, de 120 km, sera programmé en 2014. Par ailleurs, la tendance à la réduction des surfaces prescrites, observée il y a un an ou deux, ne semble pas se poursuivre. Des opérations comportant une surface importante sont apparues cette année, en particulier pour des carrières ou des contournements routiers. Le nombre d'opérations avec une surface restreinte diminue.

En 2012, plus de 20 opérations de fouilles ont été réalisées à ce jour, dont certaines sont en cours d'achèvement. Une nouvelle opération, dans une carrière, devrait commencer dans une semaine. Environ 15 ou 20 chantiers de fouilles ont déjà fait l'objet d'une signature pour 2013. La carence de personnel devrait entraîner le recours à des CDI de régions extérieures comme cela a déjà été le cas en 2011 et 2012. Faute de personnel, une opération a été perdue au profit de la concurrence car il n'a pas été possible de démarrer le chantier avant la fin de l'année.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) demande si une évolution de la pression de la concurrence est constatée en Champagne-Ardenne et en Lorraine.

Laurent GEBUS indique qu'en Lorraine, la concurrence ne se limite plus au secteur privé : l'INRAP se trouve en concurrence avec les services des collectivités, notamment Metz Métropole, compte tenu du faible niveau d'activité. Les sociétés privées (Eveha et Antéa) sont moins présentes.

Stéphane SINDONINO indique qu'en Champagne-Ardenne, les sociétés privées Eveha et Archéopole répondent systématiquement aux appels d'offres. Les sociétés Archeodunum, France Archéologie et Archéosphère sont également présentes. Le plan « reconquête aménageurs » a cependant porté ses fruits et la concurrence est pour l'instant contenue. Du côté du service public, Reims Métropole reste cantonné dans son territoire et ne représente donc pas un concurrent. En revanche, le service archéologie des Ardennes répond également aux appels d'offres.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande si le volume des fouilles remportées par la concurrence privée peut être estimé.

Stéphane SINDONINO indique que d'après le conservateur régional, environ 30 à 35 prescriptions de fouilles sont attribuées chaque année. L'INRAP en réalise entre 20 et 25. Trois ou quatre sont réalisées par la concurrence privée, deux ou trois par le Conseil général des Ardennes, et Reims Métropole gère ses propres chantiers.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande comment se positionne la Direction générale par rapport à cette menace de la concurrence privée. Les possibilités de recrutement pour 2013-2014 sont-elles à la hauteur des besoins ?

Stéphane SINDONINO indique que la Direction générale convient qu'il existe un sous-effectif en Champagne-Ardenne et il pense que les chiffres annoncés sont à la hauteur des besoins.

Claude GITTA précise que 7 600 jours/hommes ont été demandés pour la réalisation des diagnostics pour 2013 : 6 700 pour des opérations sur site et 900 pour des grands travaux. La Direction générale est pleinement consciente des problèmes d'effectifs. L'allocation de moyens suffisants, à la hauteur des enjeux, ne relève pas seulement de la Direction Interrégionale, mais du niveau national. Les besoins de renforcement des effectifs locaux ont été évalués entre 20 et 25 ETP. Cela ne signifie pas que la Direction Interrégionale pourra bénéficier de cette augmentation massive dans un laps de temps très court. Les négociations avec la tutelle sur le plafond d'emplois ne laissent pas espérer une

évolution à court terme sur le sujet. Cependant, dans le cadre des opérations de mutation, il est permis d'espérer un afflux de personnel plus conséquent vers les deux régions.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande confirmation que la demande budgétaire pour 2013 porte sur 20 ETP et permettra de couvrir les opérations qui ont été signées.

Claude GITTA indique que les perspectives d'emploi pérenne font apparaître un besoin de 20 à 25 ETP en CDI. Cependant, les propositions budgétaires 2013 tiennent compte non seulement des conventions signées mais aussi des projections de prescriptions à venir. Globalement, la proposition présentée est de l'ordre de 31 000 jours/hommes, tous axes confondus, pour 2013. En tenant compte de la présence à ce jour de 125 ETP en CDI, auxquels viendront s'ajouter 3 ETP supplémentaires en 2013 dans le cadre du processus de mutation, il manquerait, pour atteindre les 31 000 jours/hommes, l'équivalent de 58 ETP en CDD. Cette construction budgétaire s'appuie sur une analyse très fine des projets en cours, des projets acquis et des projets quasiment acquis à un horizon de 6 à 10 mois.

Stéphane SINDONINO fait observer que sur les 58 ETP, un nombre non négligeable de responsables d'opérations doivent être recrutés, d'autant plus que 2013 sera largement une année de « restitution » [de rédaction des rapports] en Champagne.

Claude GITTA indique qu'il a mis l'accent, lors de la conférence budgétaire, sur le fait qu'actuellement des choix doivent être opérés entre réaliser des fouilles et des diagnostics, par manque de personnel, et que la situation deviendra ingérable à moyen ou long terme.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) demande quels moyens la Direction envisage de mettre en place en 2013 pour permettre au personnel de faire face au volume d'activité en Champagne-Ardenne.

Claude GITTA déclare que la Direction sera très attentive à ce point. Cette question devra notamment être prise en compte dans le cadre de la réflexion qui est actuellement menée sur la réorganisation des Directions Interrégionales et sur les moyens qui doivent leur être alloués. Or le ratio effectif fonctionnel sur effectif opérationnel du Grand-Est Nord est le deuxième ratio le plus faible de France. Il peut donc être considéré comme justifié d'adjoindre des moyens supplémentaires. Par ailleurs, en Champagne, il s'avère nécessaire de renforcer les moyens des AST. Encore faut-il que ces moyens complémentaires soient validés.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) demande ce qu'on entend par ces moyens complémentaires.

Claude GITTA indique qu'une assistance doit être apportée aux AST de Champagne-Ardenne afin qu'ils poursuivent plus sereinement leurs missions. Ce renforcement des effectifs représente une priorité, mais cela n'exclut en rien les besoins qui peuvent être observés en Lorraine ou au sein de l'équipe fonctionnelle de la Direction Interrégionale.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande si l'ouverture d'un poste supplémentaire en Champagne-Ardenne a été formellement demandée, afin d'assister les AST.

Claude GITTA indique qu'il a clairement évoqué, lors des conférences ressources humaines qui se sont tenues récemment, le besoin d'une personne supplémentaire pour venir aider les deux AST présents en Champagne-Ardenne.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) exprime la crainte que cette assistance ne soit pas débloquée à court terme si elle dépend du futur projet de réaménagement des Directions Interrégionales au niveau national.

Stéphane SINDONINO précise que Claude Gitta a proposé aux AST de demander à leurs collègues opérationnels de les aider, cependant il ne paraît pas possible de demander à un responsable d'opérations d'abandonner ses fonctions pendant une semaine ou deux.

Claude GITTA ajoute que les propositions présentées par la Direction Interrégionale doivent faire l'objet d'un examen au plan national au regard des demandes présentées par les autres Directions Interrégionales, puis d'une présentation aux tutelles. La demande de 31 000 jours/hommes représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes. A l'appui de cette demande, la Direction Interrégionale peut faire valoir qu'elle a produit plus de 650 projets scientifiques de fouilles depuis dix ans.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) évoque l'enveloppe supplémentaire d'ETP CDD qui a été débloquée au niveau national et demande si la Direction Interrégionale Grand-Est Nord en a bénéficié ?

Claude GITTA répond, que paradoxalement, la Direction Interrégionale a été amenée à restituer des ETP en cours d'exercice, faute de moyens suffisants pour pouvoir couvrir tous les besoins.

Stéphane SINDONINO précise que depuis deux ans, la Direction arrive, avec l'accord de certains aménageurs, à reporter des chantiers de fouilles d'une année sur l'autre, en raison du manque de responsables d'opérations disponibles. Ainsi 1 500 jours/hommes ont été reportés sur l'année 2013.

Laurent GEBUS ajoute qu'en Lorraine, fin août, lorsque les évaluations des besoins ont été effectuées, aucun chantier n'était prévu. Il n'était donc pas possible de demander des CDD, alors qu'en septembre plusieurs opérations nouvelles sont arrivées.

Point sur l'activité de valorisation en Grand Est-Nord

Claude GITTA annonce que la Direction s'est fixée pour objectif de présenter un point annuel sur l'activité de valorisation.

Estelle BENISTANT expose la synthèse des principales actions menées depuis le mois de juillet 2012. Elle indique que les 10 ans de l'INRAP ont été l'un des événements phares. Dans ce cadre, à Reims, en juillet, une manifestation a été organisée pour les partenaires champenois, avec une visite de la fouille de la caserne Colbert, combinée avec une visite de l'exposition « Reims, capitale mérovingienne ». Les retours ont été positifs de la part des participants. Une autre manifestation destinée au personnel de Grand-Est Nord, afin de réunir les équipes lorraines et champenoises, a été programmée sur le site de Grand. Les participants ont exprimé leur satisfaction.

Les Journées du Patrimoine, les 15 et 16 septembre, constituent un rendez-vous important. Ainsi, cette année, cinq conférences ont été organisées, dont entre autres une conférence sur la fouille de Metz-Sansonnet, ainsi qu'une exposition présentant les résultats des travaux à Toul, et des interventions dans les écoles.

La Fête de la Science qui s'est déroulée du 10 au 13 octobre 2012 permet de mettre en valeur l'aspect scientifique des activités de l'INRAP, et de contribuer à faire reconnaître les archéologues en tant que chercheurs. De nombreuses sollicitations ont été exprimées par divers partenaires. Ainsi, au Village des Sciences de Reims, un atelier spécifique dédié aux fouilles de Reims a été créé et a remporté un grand succès. Un reportage a d'ailleurs été diffusé sur la chaîne de télévision BFM TV. L'INRAP était également présent au planétarium d'Epinal et au Village des Sciences de Thionville.

Par ailleurs, tout au long de l'année, l'INRAP Grand-Est Nord répond à de nombreuses sollicitations portant sur des conférences, des interventions dans des manifestations locales, des visites de chantiers

(notamment pour des écoliers), des participations à des expositions, etc. Par ailleurs, l'INRAP Grand-Est Nord contribue à divers magazines et ouvrages et organise des visites pour les journalistes sur les sites de fouilles et participe également à la réalisation de documentaires pour la télévision. Ainsi un tournage a eu lieu sur les fouilles de Reims et de Metz.

Francesca SCHEMBRI (FSU) revient sur les visites qui sont organisées pour le public scolaire à l'occasion de fouilles situées à proximité de l'école. L'activité étant essentiellement centrée sur la vallée de la Moselle, certaines écoles situées dans d'autres secteurs géographiques sont donc défavorisées.

Estelle BENISTANT insiste sur le fait que l'INRAP n'a pas les moyens de répondre à toutes les sollicitations, qui sont extrêmement nombreuses. Aussi, les visites ne sont possibles qu'à l'occasion de fouilles. Il s'agit là d'une position arrêtée au niveau national. Cependant, lors des nombreuses manifestations nationales auxquelles participe l'INRAP, telles que la Fête de la Science, des ateliers sont organisés pour les écoliers. Par ailleurs, lors d'une journée organisée par l'Éducation nationale, une présentation de l'archéologie préventive est effectuée devant des enseignants et des supports leur sont remis afin de leur permettre d'aborder le sujet en classe. Le site Internet de l'INRAP fournit également de nombreuses ressources au personnel enseignant.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si le budget de 390 jours/hommes affectés à la valorisation est adapté à l'activité ?

Estelle BENISTANT considère que ce budget est parfaitement adapté aux besoins et permet de mener les différents projets qui ont été définis.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) demande si le budget 2012 sera entièrement consommé.

Estelle BENISTANT estime qu'il sera probablement consommé. S'agissant d'un budget national, des crédits non consommés peuvent être utilisés par une autre interrégion, ce qui permet à tous de mener les actions prévues.

V – EMPLOI & EFFECTIFS

Claude GITTA aborde la question soulevée lors de la dernière réunion d'un agent administratif qui était noté comme exerçant une activité opérationnelle à hauteur de 0,6 ETP. Il s'agit en fait d'une erreur : cette personne relève de la filière scientifique et technique et non administrative mais avait été amenée, notamment pour des raisons médicales, à effectuer des tâches fonctionnelles.

L'effectif global s'élève au total à 149 ETPT, représentant 164 personnes physiques. L'effectif CDI sur l'année représente 124,9 ETPT. Le complément d'effectifs sous forme de CDD sera de l'ordre de 26,9 ETPT au 31 décembre 2012. En 2010, l'effectif complémentaire représentait 31,8 ETPT CDD et CDA et 24,4 ETPT en 2011. La cible du budget primitif 2012 avait été fixée à 32,2 ETPT. Cette situation illustre clairement que même si des moyens en ETPT CDD sont disponibles, le manque de compétences et notamment de responsables d'opérations entrave la montée en puissance.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) interroge Claude Gitta sur le schéma cible pour 2013 et ses conséquences sur les effectifs.

Claude GITTA répond que les discussions dans le cadre de la conférence budgétaire ont surtout porté sur les effectifs opérationnels. Au niveau des effectifs fonctionnels, une réflexion est en cours sur une réorganisation des huit Directions Interrégionales. Chacune d'elles ayant un fonctionnement

spécifique, une certaine convergence est recherchée. Pour atteindre cet objectif, il est possible que les effectifs fonctionnels puissent bénéficier d'apports, mais tout cela reste à définir.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) demande si ce projet prévoit de grands bouleversements dans l'organisation Grand-Est Nord.

Claude GITTA se défend de toute forme de bouleversement. Il explique que parmi les options pouvant être retenues, certaines orientations pourront donner lieu à une réflexion approfondie et c'est ce qu'il a exprimé lors de la dernière conférence RH. Il rappelle ensuite que l'établissement a connu plusieurs évolutions depuis 10 ans. Il ajoute que le contrat de performance qui lie l'INRAP à l'Etat est à l'origine de certaines propositions pour atteindre les objectifs qui ont été fixés.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) relève que les instances représentatives du personnel n'ont eu connaissance ni des objectifs du projet, ni des moyens qui seront mis en place, ni du calendrier de réalisation, alors que ce projet fait déjà l'objet de discussions avancées au sein de l'administration. Elle souhaite donc qu'une information concrète soit présentée sur cette démarche lors du prochain Comité Technique.

Claude GITTA estime que ce projet doit faire l'objet d'une présentation préalable devant le Comité Technique Central et devant le Conseil d'Administration de l'établissement. Il rappelle que cette réflexion a fait l'objet d'un séminaire organisé en 2012, auquel ont été associés les directeurs interrégionaux, les adjoints scientifiques et techniques et les adjoints administrateurs, ainsi que certains chefs de services du siège. Une restitution de l'avancement du projet a ensuite été présentée à ces mêmes interlocuteurs. Actuellement, le projet entre dans une phase de consultation des directions interrégionales. Au niveau Grand-Est Nord, une réunion a été organisée avec l'ensemble de l'équipe administrative. Différentes pistes sont envisagées pour engager une réflexion sur le plan local avec l'ensemble des acteurs.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) signale que le schéma cible a été communiqué dans certains CTS avec l'accord de la direction générale et souhaite qu'une réunion ad hoc du CTS Grand-Est Nord soit organisée pour le présenter et en débattre.

Claude GITTA n'y est pas opposé, mais ne souhaite pas, par une démarche précipitée, susciter des interrogations sans objet.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) fait observer que des interrogations existent déjà parmi le personnel et qu'il serait souhaitable que des informations soient communiquées en CTS afin de permettre d'engager une réelle réflexion sur le sujet. Il estime d'ailleurs que la démarche aurait dû être inversée : une réflexion aurait dû s'engager localement sur le fonctionnement de l'interrégion et remonter au niveau national. Il craint qu'un mode d'organisation soit imposé aux Directions Interrégionales sans qu'une discussion constructive ait pu s'engager.

Claude GITTA comprend cette préoccupation et souligne que les questions d'organisation ont été souvent débattues dans cette instance. Il souhaite tout d'abord discuter de ce projet de façon plus approfondie avec l'équipe administrative. Il souligne qu'une certaine prudence s'impose alors qu'aucune décision n'a été prise.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) souligne que, précisément, le projet doit être présenté aux instances représentatives du personnel avant qu'aucune décision ne soit prise, puisque de telles instances sont censées participer à l'élaboration des projets. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire que ce sujet soit présenté au préalable au Comité Technique Central. Les éléments de réflexion peuvent partir du niveau local et remonter au niveau national. Elle insiste par conséquent pour que le projet soit présenté lors du prochain CT.

Claude GITTA ne voit pas d'objections à évoquer cette question lors d'un prochain Comité Technique Spécial.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande que la documentation relative au projet soit communiquée aux représentants du personnel.

Claude GITTA indique qu'il se renseignera pour savoir si les documents émis par la DRH sont communicables.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande que les représentants du personnel soient tenus informés de l'acceptation ou non de la DRH sur ce point.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) souligne que les représentants du personnel, d'une part, doivent être en mesure de répondre aux interrogations des salariés, et d'autre part, doivent pouvoir échanger localement sur les avantages et les inconvénients des différentes organisations existantes au sein de l'Institut. La réflexion ne doit pas rester cantonnée au niveau national. Par ailleurs, les délais sont tendus, puisqu'il est prévu que le projet soit adopté lors de la réunion du conseil d'administration d'avril 2013. Il convient donc de réunir un CTS ad hoc sans tarder. Il tient à souligner que les organisations syndicales ont émis de sérieuses réserves sur le calendrier.

Claude GITTA convient que ce calendrier semble serré.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) propose qu'éventuellement, Claude Gitta rencontre les représentants syndicaux en dehors du CT, pour procéder à un échange de points de vue. Il convient de faire remonter certaines informations vers le niveau national afin d'éviter qu'un projet non pertinent soit adopté ce qui engendrerait de graves dysfonctionnements au sein de l'Institut et comporterait inévitablement des répercussions pour le personnel. Une réflexion sur l'organisation de la Direction Interrégionale pourrait être menée à partir d'un document récapitulatif « qui fait quoi », comme l'ont fait certaines interrégions et notamment la Picardie.

Claude GITTA répond qu'un tel document n'existe pas à l'heure actuelle. Il fait observer que son emploi du temps est extrêmement chargé en l'absence d'adjoint-administrateur, mais qu'il entend la demande des représentants du personnel d'organiser un dialogue sur cette question. Il se renseignera sur le caractère diffusable ou non de la documentation et étudiera de quelle manière il est possible de progresser sur ce sujet d'ici la fin de l'année. Cependant, une telle discussion ne pourra peut-être pas être organisée avant Noël.

VI - POINT SUR LES AGENTS EN CDD

Claude GITTA indique qu'environ 40 personnes physiques sont actuellement en contrat à durée déterminée au sein de l'interrégion. La Direction essaie de prolonger le contrat de ces personnes le plus longtemps possible, mais dans la limite de dix mois par an, afin de respecter le cadre légal. Lors des recrutements en CDD, les personnes ayant déjà de l'ancienneté sont privilégiées, cependant des primo-contractants sont régulièrement recrutés car une très forte mobilité parmi les CDD est observée.

Le bilan effectué en date du 5 novembre fait apparaître l'équivalent de 3,16 ETP engagés en CDD en Lorraine et 23,36 ETP engagés en Champagne-Ardenne. Il reste donc environ 0,39 ETPT CDD pour terminer l'année.

Laurent GEBUS précise que lorsqu'il reste un ETP disponible, cela équivaut à 12 agents embauchés à temps plein durant un mois.

Claude GITTA calcule que la quotité d'ETP disponible permet donc d'embaucher 3 ou 4 personnes d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait s'avérer extrêmement juste. Il espère que les ETP restitués par la Direction Interrégionale en cours d'année pourront être récupérés.

Claude GITTA explique ensuite que lors des recrutements en CDD, les personnes se trouvant à proximité sont privilégiées, cependant il est arrivé que des agents arrivent de régions situées plus au Sud.

Stéphane SINDONINO estime qu'il convient de tenir compte du temps de transport plus que de la distance.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaiterait connaître la proportion de primo-contractants par rapport au volume total de CDD.

Stéphane SINDONINO n'a pas les chiffres exacts en sa possession, mais il explique qu'une quinzaine d'agents travaillant habituellement pour l'INRAP Grand-Est Nord en Champagne sont sollicités en priorité. Les CDD lorrains qui se sont retrouvés sans travail pendant l'été ont également été privilégiés. Certains travaillent d'ailleurs encore en Champagne. Le recrutement a été ensuite étendu aux CDD bourguignons, franc-comtois, puis aux personnes plus éloignées.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaiterait des précisions sur la durée des contrats et sur la période éventuelle de rupture entre deux contrats.

Claude GITTA préconise, dans la mesure du possible, des contrats de longue durée et qui s'enchaînent, à concurrence de dix mois par an.

Stéphane SINDONINO fait observer que de nombreux aléas se présentent, en raison des intempéries par exemple. Des personnes parfois recrutées longtemps à l'avance ont dû être réaffectées sur d'autres chantiers. La gestion de contrats de longue durée s'avère donc complexe.

Claude GITTA souligne que la gestion des agents en CDD connaît certaines limites par rapport à celles des CDI. Si un avenant pour modifier le lieu de travail est toujours possible, en revanche le changement de fonctions est inenvisageable dans le cadre d'un avenant.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) constate qu'une partie des personnes employées en CDD dans l'interrégion ont des périodes de rupture de contrat assez rapprochées, et des durées moyennes de contrat relativement peu élevées. Cette situation entraîne des répercussions financières puisque ces personnes subissent à chaque fois sept jours de carence pour l'indemnisation chômage. Cela génère également des conséquences sur leur ancienneté, conséquences qui s'avèrent non négligeables au bout de plusieurs années. Dans le cadre d'un plan de « CDIisation », ce manque d'ancienneté risque de leur porter un préjudice certain.

Stéphane SINDONINO est conscient de ces difficultés et indique que les formalités d'établissement d'un nouveau contrat nécessitent trois semaines, ce qui est trop long lorsqu'un renfort est nécessaire rapidement sur un chantier. Il paraît indispensable de trouver une solution pour faciliter les opérations de gestion.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) souligne que dans une situation où la Champagne connaît une très forte activité, les périodes de rupture entre deux contrats paraissent réellement anormales et que ce sont les agents en CDD qui subissent les préjudices résultant des difficultés de gestion. Si, pour les responsables de chantiers, il est regrettable de manquer de personnel, pour un agent il est dramatique de ne pas percevoir de salaire. Les CDD font majoritairement du terrain, mais ils peuvent

également faire du post-fouille. Certains de ces agents en contrat précaire, qui ont été formés par l'INRAP, sont partis ailleurs faute de se voir proposer une meilleure solution. C'est d'autant plus regrettable que la Lorraine et la Champagne sont des régions fort peu attractives. Retenir ces agents devrait constituer une priorité dans la gestion du personnel. Le fait que la gestion soit compliquée n'est pas une excuse pour tolérer la situation actuelle.

Stéphane SINDONINO insiste, le maximum est fait pour que la durée des contrats soit la plus longue possible. Cependant, il est nécessaire de tenir compte des aléas, et notamment des prolongations de chantier décidées à la dernière minute. Par ailleurs, le départ d'agents employés en CDD n'est pas nécessairement lié à des ruptures de contrat trop fréquentes. Ainsi, deux personnes qui travaillaient quasiment à temps complet ont été démarchées par des sociétés privées qui leur ont proposé des contrats en CDI. Claude GITTA s'est par ailleurs rapproché de la DRH afin de chercher des solutions pour simplifier la gestion des CDD.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) propose de mentionner, dans le contrat, une liste conséquente d'opérations sur lesquelles pourrait être affectée la personne en CDD, afin de faciliter les changements d'affectations.

Stéphane SINDONINO répond que cette procédure est appliquée systématiquement depuis le mois de septembre, mais que le délai nécessaire pour établir un contrat est extrêmement long. Or plus l'établissement du contrat est anticipé, plus il existe un risque que les prévisions soient modifiées entre-temps.

Laurent GEBUS signale qu'en Lorraine, les propositions de CDD pour des longues durées ont été bloquées à partir du mois d'avril compte tenu des faibles perspectives d'activité. Les CDI étaient affectés de manière prioritaire sur les chantiers.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) fait observer que le problème de rupture entre deux contrats dure depuis 2011 au moins.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) estime que la période de faible activité en Lorraine aurait pu être mise à profit pour faire réaliser par les agents des rapports en retard concernant des opérations AFAN. Or cette option a été exclue.

Laurent GEBUS indique qu'il n'est pas possible d'affecter 70 personnes en même temps sur du post-fouille. Lors de l'arrêt de l'activité en été, certaines personnes ont cependant été retenues pour faire du post-fouille, d'autres sont parties en grand déplacement. Lorsque l'activité a redémarré brutalement en septembre, il a été nécessaire de faire appel aux personnes affectées sur du post-fouille, faute d'avoir le temps de recruter des CDD. Laurent GEBUS se montre dubitatif sur une amélioration rapide de la situation en Lorraine et estime qu'il faudra peut-être s'habituer à des situations moins faciles à gérer qu'autrefois. Ainsi, il ne pense pas qu'il sera possible de proposer des contrats de 10 mois consécutifs en Lorraine.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) estime qu'il n'existe pas de raison qu'un CDD soit traité de façon différente d'un CDI, qui en cas de baisse d'activité sera toujours affecté sur une autre tâche. Les CDD souffrent déjà des deux mois de carence imposés par l'INRAP, alors qu'il s'agit là d'une règle interne à l'Institut et non d'une règle légale. Il convient donc de considérer comme un impératif de leur donner la possibilité de travailler dix mois sans interruption.

Stéphane SINDONINO souligne que l'administration n'a aucun intérêt à laisser des personnes sans travail alors que des besoins existent sur le terrain. Quand malheureusement cela arrive, c'est parce qu'aucune solution n'a été trouvée.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) demande s'il est possible de compenser la pénurie de responsables d'opérations par des agents en CDD.

Stéphane SINDONINO répond que certains de ceux-ci partent régulièrement en stage dans ce but. Cependant, le niveau d'exigence de la DRAC est assez élevé. L'administration essaie de recruter des responsables d'opérations parmi des techniciens qui ont deux ou trois ans d'ancienneté, mais certains obstacles existent. Notamment, il n'est pas possible de leur proposer un contrat de dix mois puisque les autorisations de fouilles ne sont valables qu'un trimestre.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) suggère de présenter des propositions en ce sens à des agents travaillant depuis longtemps en CDD en Lorraine et possédant des compétences reconnues, avec l'accord de la DRAC.

Stéphane SINDONINO assure que toutes les personnes possédant les compétences requises seront les bienvenues.

Claude GITTA ajoute que les possibilités d'emplois en Champagne-Ardenne ont été diffusées largement en Lorraine. Cependant, les candidatures n'ont pas été très nombreuses. Par ailleurs, les méthodes de travail sont différentes entre les deux régions et un agent de Lorraine devra sans doute s'approprier l'environnement de la région Champagne-Ardenne avant de pouvoir éventuellement prétendre à un poste de responsable d'opérations.

Stéphane SINDONINO estime que l'expérience des personnes en provenance de Lorraine peut représenter un apport intéressant pour la Champagne.

VII - EXECUTION DU BUDGET 2012

Claude GITTA explique que, bien que l'exercice budgétaire ne soit pas terminé, un certain nombre d'indicateurs permettent de présager de la situation en fin d'année.

Lors du budget primitif 2012, une enveloppe de l'ordre de 27 926 jours/hommes, tous axes confondus, avait été arrêtée pour Grand-Est Nord. La DM2 intervenue en septembre a ramené ce volume à 26 857 jours/hommes. Cette révision est liée à plusieurs facteurs, et tout d'abord à l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes d'opérations de fouilles et de diagnostics par manque de responsables d'opérations. Par ailleurs, des incertitudes existaient en raison des perspectives d'activités très différentes entre la Lorraine et la Champagne.

L'objectif initial de réaliser 1 280 hectares a été ramené en conséquence à 1 160 hectares. La DM2 s'est également accompagnée d'une révision des effectifs en CDD et CDA, initialement fixés à 32,2 ETP et qui ont été réduits à 26,9 ETP. Les ETP CDD fonctionnels, initialement évalués à 0,8 ont été réactualisés à 3,4 ETPT par la DM2, en raison de la nécessité de pallier les diverses absences.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) relève que seule la ligne budgétaire dédiée à la recherche a été augmentée par la DM2. Cette augmentation est-elle due à de nouveaux projets ?

Laurent GEBUS indique qu'une dotation de 110 jours supplémentaires colloques ou PUI a été rendue possible par une moindre consommation au niveau national, certains grands projets ne s'étant pas réalisés.

Marie-Pierre KOENIG signale que les congés de formation pour des thèses ont été également abondés en fin d'année.

VIII - MODALITES RELATIVES AU DEPART EN GRAND DEPLACEMENT

Claude GITTA rappelle que ce point a déjà été abordé lors des deux dernières séances. La nécessité d'approfondir les critères de déclenchement d'un grand déplacement avait été évoquée. Claude GITTA déclare qu'il applique les règles définies dans le cadre de la DG-119 modifiée et du règlement intérieur diffusé auprès de l'ensemble des agents. Afin de respecter une équité entre les agents, il se refuse à aller au-delà des dispositions définies au niveau national en tenant compte de critères familiaux ou sociaux.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) rappelle que plusieurs questions avaient été soulevées lors des discussions précédentes. La question relative au délai de prévenance, fixé à sept jours par le règlement intérieur, peut être considérée comme réglée, même s'il subsiste une imprécision (sept jours à partir de quand ?). En revanche, d'autres interrogations persistent.

Ce sujet avait été évoqué en début d'année, car la Direction envisageait d'envoyer une dizaine de personnes en grand déplacement de Lorraine vers la Champagne-Ardenne dans la semaine suivant le CTS. Les représentants du personnel avaient alors demandé qu'une réunion d'information avec les agents soit organisée. Quelques jours après le CTS, ils avaient été informés que la situation avait été modifiée et que le sujet n'était plus d'actualité, ce qui a été réaffirmé lors du CTS du 2 juillet 2012. Cependant, entre-temps, des agents sont effectivement partis en grand déplacement et en étant prévenus de façon plus ou moins correcte. Les départs devaient s'effectuer si possible sur la base du volontariat et, à défaut, des critères familiaux ou sociaux devaient être pris en compte pour désigner les personnes qui partiraient. Or il est déclaré maintenant que de tels critères ne sont pas pris en considération. La notion du volontariat demeure également imprécise car des agents peuvent se porter volontaires à un moment donné et ne plus l'être quelques semaines plus tard. Les représentants du personnel maintiennent donc leur demande visant à définir des critères clairs et objectifs.

Claude GITTA estime que ce débat mérite réflexion mais qu'il doit être lancé au niveau national.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) considère que les directeurs interrégionaux ont un pouvoir d'organisation de leurs services. L'application locale d'une instruction nationale relève de leur ressort. Les agents « réclament » un minimum de transparence sur la désignation des partants. La DG-119 ne règle pas cette question. Elle estime que tout ce qui n'est pas écrit doit faire l'objet de discussions avec les représentants du personnel afin d'éviter de laisser le champ libre à toutes les interprétations.

Laurent GEBUS souligne qu'un critère peut poser problème s'il fixe une distinction définitive entre les agents qui partiront et ceux qui ne partiront pas. Par ailleurs, la majorité des agents qui sont partis en grand déplacement en Champagne étaient volontaires. Les déplacements d'une certaine durée pour des opérations de fouilles se sont opérés exclusivement sur la base du volontariat. Seuls certains déplacements ponctuels pour des diagnostics ont pu faire exception, mais les délais de prévenance ont été respectés. Laurent GEBUS est donc surpris d'apprendre que certains agents se seraient plaints à ce sujet car il n'a eu aucun retour à son niveau.

Marie-Pierre KOENIG estime que dans la mesure où le nombre de volontaires était suffisant, le débat sur les critères n'avait pas lieu d'être et constate que la Direction n'a pas eu connaissance d'un quelconque problème.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) relève qu'à l'avenir, cette question des critères se posera. Les représentants du personnel attendent les propositions de la Direction sur ce sujet.

Claude GITTA estime que le fait de figer des critères conduira à des situations de blocage.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) relève le manque de transparence des décisions actuelles. Celles-ci peuvent entraîner des difficultés pour les agents, même si la Direction affirme ne pas en avoir connaissance.

Claude GITTA propose de discuter concrètement des difficultés dont les représentants du personnel auraient été informés.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) évoque un exemple de critère qui ne serait pas figé : il pourrait être tenu compte du fait qu'un agent soit déjà parti six mois en grand déplacement l'année précédente.

Claude GITTA considère que des critères précis ne prendront pas en compte la multiplicité des situations possibles, d'autant plus que deux agents placés dans un contexte identique réagiront différemment : l'un souhaitera partir, l'autre non.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que sans critères déterminés, les décisions ne peuvent être qu'arbitraires.

Claude GITTA rappelle que lors des discussions précédentes, de nombreux critères avaient été évoqués : âge, critères sociaux, compétences etc. pour en arriver à la conclusion que prendre en considération tous ces éléments pourrait conduire à des situations absurdes. Les textes existants, la DG-119 et le règlement intérieur, paraissent suffisants en la matière.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) prend acte de cette décision. Les représentants du personnel maintiennent cependant leur demande et n'ont pas le sentiment que les grands déplacements aient été gérés de façon judicieuse par le passé.

Claude GITTA demande des précisions sur les problèmes qui avaient été constatés à l'époque.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) rappelle qu'en 2009, des agents de Lorraine avaient été envoyés en grand déplacement à partir d'un trajet de 45 minutes.

Laurent GEBUS explique que maintenant la DG-119 modifiée prévoit l'obligation de placer un agent en grand déplacement à partir du moment où le temps de transport excède 1h30 et que l'agent à le choix quand son temps de transport est compris entre 1h et 1h30.

Matthieu MORIAMEZ (CGT Culture) constate que certains éléments (sociaux, compétences, proximité géographique), avaient été évoqués lors du dernier CTS mais que les agents n'en ont pas eu connaissance. Il souhaite que ces critères soient formalisés par écrit.

Claude GITTA indique que ces éléments, qui peuvent concourir à définir un cadre, sont évoqués lors des réunions réunissant l'ensemble des agents. Cependant, il n'apparaît pas souhaitable de préciser davantage ces critères pour ne pas aboutir à des situations de ségrégation.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) estime que ce n'est pas parce que l'administration juge trop complexe de définir des critères que le débat ne doit pas avoir lieu.

Laurent GEBUS indique que lors d'un CT central, il a été convenu d'un commun accord que les critères pouvaient être nocifs.

Claude GITTA constate que de nombreux échanges ont eu lieu sur cette question, qui est certes importante. Il juge dangereux d'entrer dans un cadre plus contraignant. Cela ne signifie pas pour autant que l'administration s'autorise à faire n'importe quoi ou qu'il ne faut pas communiquer avec

l'ensemble des agents. Enfin, il conclut qu'un sujet de cette nature relève clairement des instances nationales.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) indique qu'elle avait demandé au CT central si certains agents pouvaient être exemptés de grand déplacement, par exemple des personnes qui élèvent seules leurs enfants, celles qui suivent un traitement médical lourd, etc. Le CT central avait refusé de préciser par écrit des critères d'exemption.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) indique qu'il existe des restrictions médicales aux grands déplacements. Il suffit à l'agent de produire un certificat établi par la médecine de prévention.

Claude GITTA estime que le sujet n'est pas clos et que l'instance sera probablement amenée à l'aborder de nouveau, de même qu'il pourra être évoqué lors des réunions mensuelles.

XV - UNITES DE SERVICE ET TABLETTES GRAPHIQUES

- Point d'étape sur les UDS
- Bilan sur l'utilisation des tablettes graphiques

Claude GITTA invite Soraya SIAFI à présenter un bilan intermédiaire de l'expérimentation des UDS.

Soraya SIAFI indique que depuis la dernière séance du CTS, en juillet 2012, un rapport intermédiaire a été rendu à la DST. Elle-même n'y a pas eu accès. La deuxième étape de l'expérimentation est en cours. Elle s'étale sur la période de juin à décembre 2012 et elle concerne l'archivage des dossiers, avec la présentation d'une arborescence des dossiers, ainsi que la mise en place d'un tableau de planification, l'objectif de ce dernier étant de vérifier si les délais pourront être respectés entre la fin des fouilles et la restitution du rapport. Ce tableau s'avère cependant complexe à gérer. Il doit permettre également de constater la différence entre les prévisions et les réalisations.

Claude GITTA propose de réaliser un nouveau bilan en début d'année 2013. Cette expérimentation pourrait permettre de déterminer si les moyens alloués au responsable UDS sont suffisants, tant en temps qu'en capacité de coordination.

Soraya SIAFI indique que le premier bilan faisait apparaître que le temps consacré à la gestion de l'UDS nécessitait au moins la moitié du temps du responsable UDS, alors que jusqu'à présent, ce temps était évalué à 10 % d'un temps plein.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande qui a rédigé le rapport d'étape.

Soraya SIAFI répond que Sylvie Eusèbe, missionnée par la DST, s'en est chargée. Elle appartient au pôle Méthodes et Qualité. Seule la DST a eu connaissance de ce rapport pour l'instant, et n'a pas jugé nécessaire de le communiquer.

Soraya SIAFI indique que d'après Sylvie Eusèbe, le rapport a été jugé très intéressant.

Claude GITTA ajoute qu'au sein du pôle Méthodes et Qualité, a été soulevée la question d'aller ou non au-delà de l'expérimentation définie à l'origine. Un premier constat révèle la nécessité d'allouer davantage de moyens au responsable UDS et de reconnaître véritablement cette mission. Or ces aspects ne sont pas actuellement consignés dans un document transmis ou transmissible. La DST attend vraisemblablement le terme de l'expérimentation pour communiquer sur des résultats.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) rappelle que l'utilisation des tablettes graphiques s'inscrit dans le schéma global de l'UDS et demande si de nouvelles informations sont disponibles depuis la réunion du 2 juillet 2012.

Laurent GEBUS indique qu'en juin, s'est tenue une réunion à laquelle ont assisté Christophe TUFFERY, l'AST de Lorraine et l'adjointe AST, les responsables d'opérations qui ont utilisé les tablettes en 2011 et 2012, quelques autres utilisateurs et Soraya SIAFI. Cette réunion a permis de dresser un bilan pratique intermédiaire mais le bilan opérationnel ne pourra être établi qu'après la réalisation du post-fouille des chantiers ayant participé à l'expérimentation. Il ressort néanmoins de ce premier constat que les utilisateurs sont relativement satisfaits. Il a été demandé qu'au moins trois ou quatre tablettes par chantier soient disponibles pour les prochains tests et que la totalité des agents présents sur le chantier soient formés. Une nouvelle expérience a débuté à Dieue-sur-Meuse et tous les agents ont été formés à l'utilisation de la tablette pendant 15 jours. Trois tablettes se trouvent sur le chantier, mais il a été établi que l'idéal serait de disposer d'une tablette par binôme. L'expérimentation globale, qui devait se terminer fin 2012, a été prolongée d'un an et des tests seront réalisés avec des tablettes plus petites.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) s'enquiert des arguments avancés par les agents pour réclamer davantage de tablettes sur le terrain.

Laurent GEBUS répond que la présence d'une unique tablette entraîne la spécialisation d'une personne chargée des relevés, ce qui modifie de façon négative la chaîne opératoire sur le terrain. Un responsable d'opérations a d'ailleurs refusé l'expérimentation avec une seule tablette.

X - BILAN SCIENTIFIQUE 2011

Marie-Pierre KOENIG rappelle que lors du précédent CTS, tous les résultats des PAS 2011 avaient été transmis, mais que ces résultats n'étaient pas classés. Elle a donc repris les résultats 2011 et 2012 et dressé un tableau comparatif qui offre des éléments d'analyse.

Marie-Pierre KOENIG indique qu'en 2011, 14 fouilles ont eu lieu en Lorraine, de surfaces très variables (quelques mètres carrés pour le bâti jusqu'à 37 000 mètres carrés pour la première phase de Tomblaine, qui s'étendra au total sur 6,6 hectares). Au total, plus de 8 hectares ont été fouillés. Il s'agit en majorité de petites opérations, de l'ordre de 2 000 mètres carrés. La fouille de la villa de Grand, extrêmement bien conservée, représente une des opérations les plus marquantes. Quelques sites protohistoriques, sur des surfaces relativement importantes, sont également à noter, en particulier la fouille de Tomblaine et celle de Volstroff, qui permettent de voir l'évolution de l'habitat durant l'Age du Bronze et l'Age du Fer. Parmi les opérations de moindre envergure, certaines représentent des fouilles complémentaires à des opérations précédentes. Ces fouilles 2011 portaient sur des thématiques renouvelées, notamment le funéraire à l'époque gallo-romaine. Ainsi de remarquables nécropoles à crémation ont été découvertes. Par ailleurs, à Mars-la-Tours, un suivi de travaux très intéressant a été mené.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) souhaiterait, pour l'avenir, qu'une analyse soit menée pour mieux caractériser l'activité de l'interrégion et voir si des grandes tendances se dégagent : fouilles urbaines, époque gallo-romaine, etc. Elle relève en effet la forte proportion de fouilles gallo-romaines.

Laurent GEBUS explique que les fouilles urbaines sont rares en Grand Est-Nord et que la proportion de fouilles gallo-romaines se retrouve également au niveau national.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande ensuite des précisions sur le suivi de travaux mené à Mars-la-Tours.

Laurent GEBUS précise qu'il s'agissait de travaux d'assainissement.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) observe une renaissance du bâti.

Laurent GEBUS note effectivement une renaissance du bâti parmi les diagnostics uniquement, car il n'y a pas eu de prescriptions récentes de fouilles en bâti.

XIII - PREVENTION DES RISQUES HYGIENE ET SECURITE

- Rapport annuel sur l'évolution des risques 2010
- Bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2011

Cédric LELIEVRE explique en introduction que les deux rapports contiennent le même type d'informations mais qu'une réforme en 2011 a entraîné un changement de dénomination.

Il explique ensuite qu'une augmentation du nombre d'accidents est constatée en 2011, liée à une croissance de l'activité. Le taux de fréquence augmente donc, alors que le taux de gravité reste stable. En effet, les accidents n'entraînent pas nécessairement des arrêts de travail conséquents.

Claude GITTA indique qu'une politique de sensibilisation a été menée auprès du personnel afin que systématiquement tous les accidents soient signalés, ce qui peut également expliquer l'augmentation du taux de fréquence.

Cédric LELIEVRE précise que le faible nombre d'accidents sur Grand-Est Nord (17 en 2011) ne permet pas d'en tirer des statistiques valables, ce qui explique pourquoi les analyses sont menées au plan national.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande quelles préconisations découlent des analyses effectuées au niveau national, et comment ces préconisations sont appliquées localement.

Cédric LELIEVRE indique qu'au plan national, un effort est réalisé sur les actions de formation en matière de sécurité, qui représentent environ 23 % du plan de formation de l'INRAP. Il travaille actuellement afin de proposer plus régulièrement des formations de prévention des pathologies mécaniques (PPM) aux agents.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) s'étonne qu'aucun stage relatif aux pathologies mécaniques n'ait été proposé aux agents de Grand-Est Nord.

Cédric LELIEVRE répond que ces formations sont prévues à moyen terme. Actuellement, une réflexion est menée avec les formateurs afin de pouvoir à l'avenir les mobiliser plus rapidement pour des actions sur les chantiers.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) souhaite savoir pourquoi des formations PPM ont été menées dans d'autres régions. Celles-ci sont-elles prioritaires par rapport au Grand-Est Nord ?

Cédric LELIEVRE estime que l'on ne peut pas parler de priorité. Certaines interrégions, à la différence du Grand-Est Nord, ont des formateurs PPM présents sur place, ce qui facilite l'organisation de ces stages.

Claude GITTA souligne qu'un stage PPM, animé par un formateur de Grand-Est Sud, a été organisé récemment et n'a pas remporté un grand succès. Il estime qu'une réflexion doit s'engager sur le contenu de la formation dispensée.

Francesca SCHEMBRI (FSU) estime qu'il serait judicieux, pour des formations de cette nature, que le formateur se déplace sur les chantiers.

Cédric LELIEVRE annonce que c'est effectivement prévu. La formation doit se dérouler sur deux jours : le premier est consacré à répertorier les besoins des agents et le deuxième a lieu sur le terrain, pour reproduire les gestes habituels des archéologues. A l'heure actuelle, un travail est mené avec les CSP, les formateurs PPM et le service formation pour définir la formule la plus adaptée.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) signale que lors du CHSCTS, il a été pointé que les principales causes d'accidents, au niveau de l'INRAP, étaient liées à la manutention manuelle et à la circulation pédestre. Ce constat est-il valable au niveau du Grand-Est Nord, étant donné que cette interrégion est fortement mécanisée ?

Cédric LELIEVRE répond que cette typologie d'accidents est également fréquemment observée sur le Grand-Est Nord.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande si les agents en CDD sont plus particulièrement concernés par les accidents.

Cédric LELIEVRE répond négativement. Les CDD sont cependant encouragés, comme les autres agents, à déclarer tous les accidents qui surviennent.

Claude GITTA relève qu'en CHSCT, il a été évoqué le fait que les CDD peuvent être plus exposés à certains types d'accidents, car les agents plus anciens sont plus attentifs à certains risques. Ce phénomène confirme l'intérêt de généraliser les formations sécurité à l'ensemble des acteurs.

XXII - STATION DE TAMISAGE

- Point sur le protocole d'étude ergonomique

Cédric LELIEVRE rappelle que des remarques avaient été émises en CHSCTS suite à l'examen du registre hygiène et sécurité de la station de tamisage en 2010. Il avait été alors décidé de lancer une étude ergonomique sur cette station en collaboration avec le médecin de prévention de la région Lorraine. Cette étude a comporté notamment plusieurs réunions d'un groupe de travail, des entretiens avec une psychologue spécialisée en organisation du travail et une journée d'observations sur le terrain par un ergonomiste spécialisé en gestuelle. Une restitution de cette étude est prévue début janvier tout d'abord devant le groupe de travail, puis devant les agents qui ont travaillé sur cette station, ce qui permettra notamment de confronter les résultats de cette étude avec leur expérience.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) rappelle qu'en CHSCTS, il avait été évoqué l'envoi d'un questionnaire à tous les agents concernés.

Cédric LELIEVRE confirme qu'un questionnaire est effectivement prévu. Il ignore si celui-ci sera envoyé aux agents avant la restitution du mois de janvier.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) s'enquiert de la date à laquelle les tamisages redémarreront.

Laurent GEBUS indique qu'il n'y a pas de reliquats de tamisage à traiter cette année. Il est donc possible qu'une année entière s'écoule sans tamisage.

Francesca SCHEMBRI (FSU) fait observer que le tamisage de la fouille de Dieue-sur-Meuse devra être fait.

Laurent GEBUS estime que si des opérations de tamisage doivent avoir lieu, cela sera en période estivale.

XXI - INFORMATIQUE

Eric MORAND indique que deux points ont évolué par rapport aux documents transmis aux membres du CTS : la DSI a décidé de remplacer la grande imprimante couleur de Ludres, par ailleurs quatre petites imprimantes portables de chantier, utilisées principalement par les anthropologues, vont arriver prochainement, deux pour la Champagne et deux pour la Lorraine.

Eric MORAND ajoute qu'actuellement GEN dispose de cinq imprimantes de ce type dont une est en panne.

Par ailleurs, la dotation informatique de cette année a été complètement reçue, et les dotations de 2013 sont en train d'arriver. Parmi les priorités retenues, tous les responsables d'opérations seront dotés d'un ordinateur portable. Les nouveaux ordinateurs seront équipés avec Windows 7 et non Windows XP.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande à quelle date s'effectuera le remplacement des vieux ordinateurs.

Eric MORAND indique que les remplacements s'effectueront au fur et à mesure des arrivées. Dans le courant du premier semestre 2013, tous les remplacements seront terminés. Des postes ont été également commandés pour la DAO. Tous les ordinateurs les plus anciens seront remplacés, seuls les derniers HP resteront en place. Les derniers Macintosh céderont la place à Microsoft. Seuls les topographes conserveront un Macintosh, ainsi que ceux ayant des bases de données sur un ordinateur Macintosh.

Eric MORAND signale que Windows abandonnant le système XP, il est possible que certains logiciels tels Carbone 14 qui fonctionnaient sous Windows XP posent des problèmes sous Windows 7. En revanche, Illustrator et les logiciels du parc Adobe de façon générale sont installés à la fois en 32 bits et en 64 bits et donc ne seront pas affectés par le passage à Windows 7. En ce qui concerne Microsoft Office, la version 2003 sera toujours présente sur les ordinateurs et fonctionnera sous Windows 7. Des mises à jour seront nécessaires pour les navigateurs Internet. Avec la nouvelle messagerie, il sera préférable d'utiliser Google Chrome, car de nombreuses applications, notamment le chat et la visioconférence, ne fonctionneront pas avec Internet Explorer ou Firefox.

La dotation 2012 est répartie par moitié entre des ordinateurs formatés en Windows XP et en Windows 7. En revanche, la dotation 2013 sera entièrement composée d'ordinateurs équipés de Windows 7.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande si une différence de prise en main est perceptible entre Windows 7 et Windows XP.

Eric MORAND déclare que seule la présentation de l'interface est légèrement différente, mais que les menus sont les mêmes. Les nouveaux ordinateurs portables seront équipés d'écrans larges 17 pouces en format 16/9. Les responsables d'opérations auront un ordinateur équipé d'un écran supplémentaire.

Claude GITTA demande si tous les agents ont migré sur Gmail.

Eric MORAND le confirme, l'ancien serveur Webmail de l'INRAP n'est d'ailleurs plus en service.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) fait observer que cette migration a entraîné de nombreuses modifications pour les agents qui n'ont pas nécessairement le temps de se plonger dans le mode d'emploi fourni par le service informatique. Celui-ci continue-t-il d'assurer l'assistance technique ou faut-il appeler plutôt TRSB ?

Eric MORAND préconise d'appeler TRSB. Il signale que dans la messagerie Gmail un onglet intitulé « aide » peut fournir certaines informations.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) estime qu'un changement de version d'un logiciel devrait donner lieu à une aide à la prise en main, d'autant plus que les termes utilisés par Gmail diffèrent notablement de ceux de l'ancienne messagerie.

Eric MORAND assure qu'une hotline sera assurée. Par ailleurs, le manuel d'utilisation est accessible en ligne.

Claude GITTA signale que d'autres matériels, notamment des disques durs externes et des appareils photographiques ont été demandés.

Eric MORAND indique qu'il a reçu 20 disques durs externes, pour 50 demandés, et qu'il attend une réponse suite à sa nouvelle demande de 50 appareils. Pour les appareils photographiques, un budget sera alloué dans chaque direction interrégionale pour pouvoir procéder aux achats suivant les besoins.

Claude GITTA précise que, même si de nombreux agents expriment le souhait de bénéficier d'appareils photographiques plus performants que la dotation classique, tous les agents amenés à prendre des photographies ne pourront pas être dotés des appareils les plus coûteux. Du matériel performant sera cependant disponible dans chaque région. Il ajoute qu'en fin d'exercice budgétaire, des besoins sont apparus qui ont conduit à donner la priorité à l'acquisition de tentes de protection et d'abris. Une station labo a été également achetée pour la base de Saint-Martin-sur-le-Pré.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) signale qu'en Lorraine, un seul appareil photo est disponible pour des prises de vue de très grande qualité. Les demandes présentées visaient-elles l'acquisition d'un deuxième appareil du même type ou l'augmentation des appareils disponibles sur les chantiers ?

Claude GITTA confirme qu'il s'agissait effectivement d'un appareil de très grande qualité pour la Champagne-Ardenne qui ne dispose pas du même matériel.

Thierry KLAG (CGT Culture) demande si des appareils d'une qualité légèrement meilleure seront néanmoins disponibles pour les chantiers.

Franck THIERIOT (CGT Culture) explique que certains appareils ne sont pas adaptés à toutes les situations.

Eric MORAND indique qu'un budget sera mis à la disposition de l'Interrégion, accompagnée d'une liste des appareils qu'il sera possible de commander. Les achats en dehors de cette liste ne seront pas autorisés.

Eric MORAND annonce enfin que la DSI a changé le serveur de la DIR, un accélérateur de réseau devant encore être installé.

XVII - DOSSIER DE DEMARRAGE

Claude GITTA rappelle que la Direction Interrégionale a été amenée à envisager la dématérialisation de certains documents se trouvant dans le dossier de démarrage de chantier. Il propose qu'un groupe de travail travaille sur le sujet.

Eric MORAND indique que des mises à jour ont été réalisées sur certaines fiches de ce dossier, notamment celles qui comportaient des numéros d'urgence.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande que ces fiches réactualisées soient communiquées à tous les agents et affichées dans les bases.

Eric MORAND le note et précise que les documents dématérialisés sont disponibles sur les NAS.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) note que la Direction propose la constitution d'un groupe de travail administration/organisations syndicales.

Claude GITTA précise qu'il souhaite un travail efficace et rapide.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) rappelle que les organisations syndicales avaient envoyé un courrier à la Direction, récapitulant les questions relatives au dossier de démarrage. Ces questions portent sur deux aspects : la dématérialisation des documents, et le contenu du dossier. Elle demande que soit fixée une date de réunion pour discuter de ce sujet, et s'enquiert des objectifs de la Direction.

Claude GITTA déclare que le but du projet est de dématérialiser au maximum les documents.

Eric MORAND ajoute que les documents dématérialisés seront tous ceux qui ne comportent pas d'informations spécifiques au chantier.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) est d'accord pour considérer que certains documents sont communs à tous les chantiers alors que d'autres sont spécifiques. La question de la dématérialisation de ce fonds commun peut être débattue. Peut-être d'autres solutions pourront-elles également être envisagées. Marie-Pierre PETITDIDIER demande donc à la Direction dans quel délai elle envisage d'organiser une réunion pour discuter de ce sujet.

Claude GITTA estime que la fin de l'année sera particulièrement chargée et qu'il serait peut-être plus raisonnable d'envisager une réunion début 2013.

XX - POINT SUR LES DICT

- Nouvelle réglementation et impact sur les conditions de travail

Claude GITTA souligne la complexité de la nouvelle réglementation. Un maître d'ouvrage est censé désormais faire une déclaration de travaux (DT) préalablement à toute action telle que sollicitation d'un maître d'œuvre ou de prestataires. La DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) évolue également, et devient tributaire de la validation de la DT. L'INRAP ne pourra donc déclencher la DICT que lorsque la DT aura été réalisée. En outre, la DICT doit être effectuée sur des tronçons de deux hectares au maximum et sur une même commune.

Eric MORAND précise que si le périmètre des travaux comporte plusieurs zones, celles-ci ne doivent pas être distantes de plus de 50 mètres sinon, il faut faire plusieurs DICT.

Claude GITTA annonce que l'INRAP a décidé de ne pas prendre en charge l'aide au maître d'ouvrage lors de cette procédure si celui-ci est un professionnel. En effet, un temps considérable devrait y être consacré et il ne s'agit pas du cœur de métier de l'INRAP. L'Institut pourra assurer donc une assistance au maître d'ouvrage dans le seul cas où celui-ci est un particulier et il est prévu que cette prestation soit facturée.

Claude GITTA explique que cette nouvelle réglementation a un impact sur toute la chaîne opératoire. Lorsque l'INRAP adresse un projet de convention à un aménageur, il lui demande donc de lui transmettre les informations relatives à la déclaration de travaux, dans un délai adéquat. Faute de recevoir ces éléments, l'INRAP sera amené à reporter la programmation de l'opération. La cellule convention et la cellule logistique assureront le suivi de cette procédure. Le rôle du responsable d'opérations demeure inchangé pour la déclinaison opérationnelle sur le terrain, par exemple s'il faut mettre en place une signalétique des réseaux concernés.

Eric MORAND donne un exemple, ainsi pour un chantier de 30 hectares, il y aura au minimum 15 DICT, donc 15 réponses des exploitants.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) en déduit que cela signifie qu'il y aura 15 plans différents, à mettre bout à bout.

Claude GITTA indique que le siège préconise que les gestionnaires de centres assurent le suivi des DICT. Cependant, la Direction Interrégionale Grand-Est Nord a préféré centraliser le traitement de ces documents par les deux logisticiens, afin qu'une personne soit toujours présente pour assurer ce traitement. Ce fonctionnement pouvant toujours être remis en question dans l'avenir.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) remarque que la note du Directeur Général, en date du 14 juin 2012, demandait au Directeur Interrégional d'organiser une réunion avec tous les intervenants (émetteurs de DICT, gestionnaires de conventions, assistants techniques, responsables d'opérations). Cette réunion sera-t-elle organisée ?

Claude GITTA répond que plusieurs réunions se sont tenues sur le sujet et que d'autres auront certainement lieu. Cependant, il n'a pas encore eu l'occasion de réunir les responsables d'opérations car il lui apparaît nécessaire de clarifier la procédure au préalable.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande si des responsables d'opérations se sont déjà trouvés confrontés aux nouvelles dispositions.

Laurent GEBUS répond que l'application de la nouvelle réglementation, vu sa complexité, a été reportée à janvier 2013.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) fait observer que les responsables d'opération, qui constituent le dernier maillon de la chaîne opératoire, hériteront de toute la procédure qui sera adoptée. Il serait donc intéressant d'avoir des échanges avec eux en amont, surtout s'ils encourent une responsabilité civile ou pénale en cas de non-respect de la réglementation.

Claude GITTA indique que la modification de la réglementation n'aura pas d'incidence sur le rôle du responsable d'opérations, mais uniquement sur la procédure suivie en amont.

Eric MORAND précise que le rôle du responsable d'opérations sera toujours d'analyser les DICT ; la forme de la DICT ne changera pas, il aura seulement davantage de documents à examiner.

Laurent GEBUS pense que l'information sur la nouvelle réglementation sera délivrée aux responsables d'opérations lors d'une réunion de service.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) estime que les formations dont bénéficient les agents opérationnels lors des réunions de service ne se déroulent pas dans des conditions optimales : les informations sont délivrées oralement, et avec un nombre de participants variable.

Laurent GEBUS considère qu'en l'occurrence, la forme de l'information dépendra de l'impact de cette nouvelle réglementation sur les responsables d'opérations.

Eric MORAND indique que le seul impact sur le terrain sera que le piquetage ne sera plus réalisé par les exploitants eux-mêmes mais par des entreprises privées.

IX - BILAN D'AFFECTION 2011

Claude GITTA indique que globalement, le 75/25 apparaît maîtrisé. Seuls deux ou trois individus, par région, ont été amenés à passer plus de 75 % de leur temps sur le terrain. Le ratio « temps de terrain par rapport au temps de travail annuel » est cependant peu significatif lorsque le temps de travail n'est que de quelques jours en 2011. La Direction Interrégionale verra avec les AST comment agir sur les quelques situations individuelles où un dépassement a été constaté. Ainsi, sur la Lorraine, seuls des dépassements très légers (à hauteur de 75,5 % ou 76 %) ont été observés pour deux agents. En Champagne-Ardenne, deux cas ont été également signalés. L'attention des équipes qui sont amenées à proposer des affectations aux agents sera attirée sur ce point.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) fait observer qu'une personne pour laquelle un temps de terrain de 76 % a été enregistré s'est trouvée en arrêt maladie pendant une partie de l'année, ce qui fausse les données.

Claude GITTA répond qu'effectivement les statistiques doivent être analysées avec précaution lorsqu'une personne a travaillé pendant une partie de l'année seulement. Une attention particulière doit aussi être prêtée aux personnes qui se situent au plafond de 75 %, surtout si depuis plusieurs années ces personnes ont accompli de très nombreuses journées de terrain.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) signale que les représentants du personnel avaient comptabilisé davantage de personnes concernées par un dépassement, ainsi six cas avaient été détectés en Champagne-Ardenne.

Claude GITTA est d'accord. Il n'a cité que les cas les plus significatifs. Une des personnes n'a par exemple travaillé que 29 jours dans l'année, dont 28 passés sur le terrain.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) répond que les autres agents avaient travaillé normalement durant l'année. Il convient donc de vérifier les planifications 2012 et 2013 afin d'éviter que cette situation se reproduise. Par ailleurs, il est intéressant d'avoir une vision pluriannuelle. Ainsi, deux agents, pour lesquels un dépassement est constaté en 2011 se trouvaient également dans la même situation en 2010. L'un d'eux étant celui qui n'a travaillé que 29 jours en 2011. Le second, en revanche, a travaillé normalement en 2010 et 2011. Les représentants du personnel ont par ailleurs examiné quelles catégories professionnelles étaient concernées par ces dépassements : il s'avère que les agents, en majorité, sont de catégorie 2, même si des agents de catégories 3 et 4 sont également concernés. Aucun agent de catégorie 5, en revanche, n'apparaît. Par ailleurs, l'analyse est menée uniquement sur des agents en CDI. Les résultats concernant les agents en CDD seraient certainement différents, car ceux-ci passent plus de temps sur le terrain. Là aussi, ils subissent les conséquences de

la précarité de leur contrat. Il paraît donc impératif de faire participer les agents en CDD aux post-fouilles.

Claude GITTA partage cette analyse : le ratio du temps passé sur le terrain par rapport au post-fouille est certainement plus élevé pour les personnes en CDD. Même s'il est plus difficile d'agir pour cette catégorie de personnel, la Direction s'y emploiera.

XI - BILAN FORMATION 2011

Claude GITTA déclare que l'analyse fait apparaître qu'au sein de Grand Est-Nord, 33 % des agents en CDD ou CDA ont été formés, soit un taux moyen par rapport aux autres interrégions. Ce pourcentage s'élève à 57 % pour les agents en CDI, ce qui place Grand-Est Nord parmi les régions où les agents sont le plus formés. Au plan national, comme chaque année, l'accent a été mis sur les formations destinées à la filière scientifique, plus qu'à celles concernant la filière administrative.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) estime qu'il est intéressant d'analyser comment se situe l'interrégion par rapport à la moyenne nationale, et également de voir quel est le niveau des formations acceptées et de celles qui ont été réalisées par rapport aux demandes présentées. Les questions des représentants du personnel portent également sur les besoins qui ont pu être identifiés postérieurement au plan de formation 2011, et sur le recensement des besoins pour les formations 2013. Quelles sont les attentes des agents.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande ensuite si en 2013, il est prévu d'organiser des entretiens de formation annuels pour les agents de la filière scientifique et technique, indépendamment des entretiens d'évaluation.

Claude GITTA répond qu'il est nécessaire de former au préalable les encadrants sur le sujet. En réponse aux autres questions, Claude GITTA indique qu'un recensement des besoins de formation a été réalisé auprès de l'ensemble des agents, comme chaque année. Il en ressort que les demandes portent notamment sur l'utilisation des nouvelles technologies (traitement graphique, etc.)

Marie-Pierre KOENIG ajoute qu'une forte demande de formation relative aux SIG a été exprimée. En Lorraine, un message a été envoyé par l'AST à tous les agents pour connaître leurs besoins de formation. Globalement, les réponses confortaient les tendances de 2011. Parallèlement, il a été constaté une forte demande lors du premier stage SIG. Celui-ci a été réservé aux agents qui allaient utiliser cet outil très rapidement. Les agents, dans l'ensemble, sont très demandeurs de ces stages qui présentent des nouvelles technologies, compte tenu des évolutions très rapides en la matière. Un nouveau stage SIG sera organisé, probablement en début d'année prochaine.

Claude GITTA indique que le recensement 2012 a également fait apparaître une forte demande pour l'approche de traitement des unités stratigraphiques en milieu urbain.

Marie-Pierre KOENIG indique que les AST ont remarqué une carence d'agents capables de dessiner manuellement et souhaitent que des stages soient organisés sur ce sujet afin de pouvoir décharger certains agents qui actuellement ne font plus que cela. Ce problème semble récurrent depuis plusieurs années. La Direction Interrégionale a donc fait remonter ce besoin auprès de la DST et de la Direction des ressources humaines.

Claude GITTA indique que d'autres besoins en formation ne sont pas satisfaits à l'heure actuelle. C'est notamment le cas des CACES, les titulaires de CACES étant peu nombreux. Il estime nécessaire de former environ 10 agents au sein de GEN. Il est également nécessaire de former des secouristes en nombre suffisant.

S'agissant de l'effectif fonctionnel, le processus d'entretiens d'évaluation a été mis en place depuis l'année dernière. Claude GITTA a mené lui-même ces entretiens pour les AST, le CSP, la CDCC. Il n'a pas pu faire de même pour l'administratrice en raison de son absence. En outre, il ne lui a pas été possible jusqu'à présent d'assurer les entretiens qui auraient dû être réalisés par l'administratrice. Il a cependant recensé les besoins de formation des agents fonctionnels et a fait remonter les demandes auprès du service de formation.

S'agissant du DIF, il est précisé que la demande de DIF doit obligatoirement être évoquée lors de l'entretien professionnel pour pouvoir être acceptée.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande si les agents fonctionnels de Grand-Est Nord pourraient être pénalisés du fait de l'absence d'entretiens individuels.

Claude GITTA indique que d'après les directives ministérielles, ces entretiens devraient être conduits annuellement. S'il n'y parvient pas, une solution sera trouvée pour que les agents ne soient pas pénalisés.

XII - BILANS SOCIAUX 2010 ET 2011

- Bilan prime 2011

Ce point est reporté.

XIV - POINT SUR LA PROCEDURE DE REPYRAMIDAGE

Claude GITTA indique que ce point devait être abordé au niveau central le 13 novembre 2012 et qu'il n'a pas encore reçu d'informations à ce sujet.

Ce point est donc reporté.

XVIII - SUIVI DES BASES

Claude GITTA indique que deux points font l'objet d'une attention particulière. A Ludres, des travaux ont été conduits notamment pour mettre aux normes le bâtiment en termes d'hygiène et de sécurité. Ces travaux sont pratiquement achevés. Ce point sera abordé plus en détail lors d'un CHSCTS ou d'un prochain CTS. A Saint-Martin-sur-le-Pré, les travaux sont en phase de programmation et pourraient démarrer le 19 novembre prochain. Claude GITTA a demandé qu'un dialogue soit engagé avec les agents du centre pour parler de l'occupation des locaux pendant les travaux.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) évoque un éventuel problème de calendrier si ces travaux, budgétés sur l'exercice 2012, se terminent en 2013.

Claude GITTA assure que selon les dernières informations, ces travaux seront achevés en 2012 avec une réception des travaux en 2012. Pour information, ces travaux, comme ceux de Ludres, seront menés par une entreprise tous corps d'état.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) rappelle que la question des baux des bases de Lorraine a déjà été évoquée plusieurs fois. Les membres du CTS ont appris en lisant les documents fournis que le bail de la base de Ludres se terminait en janvier 2013.

Claude GITTA indique qu'il y a une erreur à ce sujet.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) constate que, depuis février 2012, les représentants du personnel ont reçu oralement des informations contradictoires à ce sujet et que souvent aucun document n'est fourni lors du CTS. Les représentants du personnel demandent donc des informations précises. Si le bail de Ludres se termine le 31 janvier 2013, que se passera-t-il le 1^{er} février ?

Claude GITTA indique que le bail de Ludres a été reconduit de façon précaire.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande à quelle date précise prendra fin cette reconduction.

Claude GITTA précise qu'il n'a pas les documents en sa possession. Le bail a été reconduit suite à une négociation avec le bailleur, qui n'a pas été conduite par la Direction Interrégionale. L'INRAP bénéficie d'une garantie d'occupation des locaux, qui s'étend au moins jusqu'en 2014. La date précise sera communiquée aux membres du CTS dès que la Direction disposera du document en question.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) constate que le Comité Technique de l'établissement aurait dû être informé du projet de reconduction du bail, avant la signature. Elle souligne le manque d'informations transmises aux membres du CT. Ceux-ci doivent en outre avoir connaissance des éléments objectifs qui permettent à la Direction de prendre des décisions concernant le nombre de bases en Lorraine et leur localisation. La Direction a décidé de conserver deux bases en Lorraine, l'une au Nord et l'autre au Sud, mais aucune documentation n'a été transmise aux représentants du personnel à ce sujet. Elle relève que les organisations syndicales doivent disposer des mêmes éléments d'information que la Direction. Elle réitère donc la demande de disposer d'une information complète sur le sujet, à commencer par les dates de fin de baux, ainsi que tous les éléments objectifs, notamment en termes de niveau d'activité, sur lesquels la Direction s'est appuyée pour prendre sa décision de conserver deux bases en Lorraine.

Claude GITTA répond que tous les éléments disponibles concernant l'activité ont été transmis aux membres du CT.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande communication des éléments d'analyse qui ont été utilisés par la Direction.

Claude GITTA indique que l'analyse résulte de travaux qui ne sont pas nécessairement finalisés. La décision a été prise en tenant compte des effectifs, de l'activité actuelle et de l'évolution de l'activité.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) demande que tous ces éléments soient communiqués aux membres du CTS et constate que depuis près d'un an, ce dossier est traité avec des responsables situés à Paris, sans concertation avec les agents et sans consultation des instances, malgré les demandes répétées de la CGT. Ce sujet concerne tous les agents de l'interrégion, et il est normal que les représentants du personnel aient connaissance de ce dossier.

Claude GITTA indique qu'il a entendu la demande. Les informations dont se sert la Direction proviennent des bases de données quotidiennes, concernant les effectifs, la carte de répartition de l'activité, etc.

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) relève que des cartes ont été élaborées et communiquées à Paris, mais pas aux instances de Grand-Est Nord. Les représentants du personnel demandent à être associés aux travaux en cours, comme le prévoit la législation.

Claude GITTA indique qu'il souhaite connaître la position du niveau central à ce sujet. De plus, il doit tout d'abord faire le point sur l'avancement de ce dossier. De nouveaux éléments sont intervenus très récemment et il n'a pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite que les agents soient tenus informés le plus rapidement possible des décisions en cours qui auront des répercussions sur leur vie quotidienne.

Claude GITTA ne s'y oppose pas, mais insiste sur le fait qu'un travail de relecture, d'analyse, de consultation des échelons centraux est nécessaire avant qu'il soit en mesure de fournir les documents demandés. La situation est d'autant plus compliquée que les responsables des services concernés ont changé. En outre, Claude GITTA doit demander confirmation des éléments concernant la reconduction du bail.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) insiste pour que des éléments concrets soient présentés lors de la prochaine réunion du CTS.

En conclusion, Claude GITTA rappelle que, lorsque le sujet a été évoqué lors de la dernière réunion, il avait confirmé le maintien de deux bases en Lorraine : l'une à Metz, l'autre à proximité de Nancy. Une négociation avec le propriétaire de la base de Metz doit s'engager, pour lui faire prendre conscience qu'un effort significatif sur le loyer était attendu et qu'à défaut, l'INRAP n'envisagerait pas de rester dans les locaux au-delà de l'échéance du bail. Mais pour l'instant, aucune recherche d'un autre emplacement n'est en cours. La deuxième base se situerait dans les communes du Grand Nancy si un déménagement devait être envisagé. Pour l'instant, il n'est pas prévu de quitter les locaux de Ludres vu les travaux qui y ont été réalisés. Les résultats des négociations avec le propriétaire confirmeront probablement cette orientation.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si les négociations avec le propriétaire des locaux de Metz ont commencé.

Claude GITTA répond négativement.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande que les membres du CTS soient tenus informés de l'ouverture et de l'avancement de ces négociations.

Claude GITTA fait observer que les possibilités d'initiative du Directeur Interrégional sur les questions immobilières sont extrêmement réduites. En l'occurrence, les services concernés prendront le relais sur le sujet le moment venu.

Claude GITTA conclut en expliquant que les instances locales peuvent alimenter le débat, mais que les décisions d'implantation d'une base ne sont jamais prises au niveau local.

XIX - RELATION AVEC LES OPERATEURS AGREES

- Bilan 2012 de l'application des conventions cadre avec la communauté d'agglomération de Metz Métropole, le Conseil Général des Ardennes et la communauté d'agglomération de Reims Métropole.

Ce point est reporté.

XVI - MISE EN PLACE DU SGA-AGRESSO

Ce point a été abordé lors de l'examen du point II.

XXIII - DIVERS

- Calendrier prévisionnel des CTS en 2013
- Convention IGN
- Point sur la dotation des appareils photographiques

Marie-Pierre PETITDIDIER (CGT Culture) rappelle que lors de la dernière réunion, un calendrier prévisionnel avait été communiqué et souhaiterait que le calendrier soit formalisé afin de vérifier que les dates des CTS et des CHSCT ne se chevauchent pas.

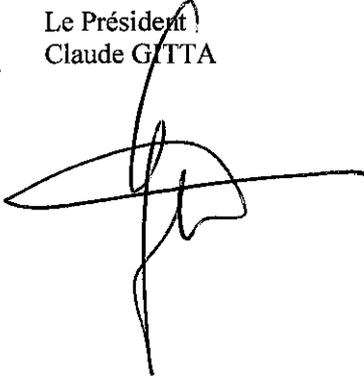
Claude GITTA rappelle que la Direction s'est engagée à tenir trois CTS et trois CHSCT en 2013.

Le point relatif à la convention IGN est reporté.

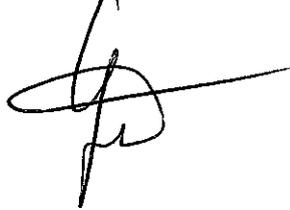
Le point concernant la dotation des appareils photographiques a été abordé avec le point XXI.

La séance est levée.

Le Président
Claude GITTA



n. La Secrétaire
Carla PRISCIANDARO



Le Secrétaire Adjoint
Christophe LAURELUT

